

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2023

Table des matières

1	Introduction	4		
2	Aperçu	5		
2.1	Infractions selon la loi	5		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9		
2.3.1	Code pénal (CP)	9		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	22		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	24		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	25		
3	Partie détaillée	26		
3.1	Infractions de violence	26		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	28		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	30		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33		
3.2	Violence domestique	34		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	34		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	35		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	36		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	37		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38		
3.4	Infractions contre le patrimoine	39		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40		
3.5	Brigandage	41		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41		
3.6	Vol	42		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44		
3.7	Vol de véhicule	46		
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	46		
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46		
3.8	Dommmages à la propriété	47		
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47		
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47		
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	48		
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	48		
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49		
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50		
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	52		
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	54		
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	55		

3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	56
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	56
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	57
3.11	Criminalité numérique	58
3.11.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	58
3.11.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	59
3.11.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	60
4	Évolution	61
4.1	Infractions selon la loi	61
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
4.1.2	Code pénal: infractions par district	64
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	65
4.1.4	Infractions de violence	66
4.1.5	Infractions de violence domestiques	68
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	69
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: infractions par district	72
4.1.9	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	73
4.1.10	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	74
4.1.11	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	76
4.1.12	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	77
5	Suppléments cantonaux	78
5.1	Événements cantonaux	78
6	Glossaire méthodologique	79
6.1	Introduction	79
6.2	Définitions	79
6.2.1	Le cas/l'affaire	79
6.2.2	L'infraction	79
6.2.3	L'Élucidation	79
6.2.4	La personne prévenue	79
6.2.5	La personne lésée	80
6.2.6	La population résidente permanente	80
6.2.7	Etat des communes	80
6.3	Principes d'exploitation des données	80
6.3.1	Statistique de sortie	80
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	80
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	80
6.3.4	Chiffres absolus	81
6.3.5	Chiffres relatifs	81
6.3.6	Graphiques	81

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

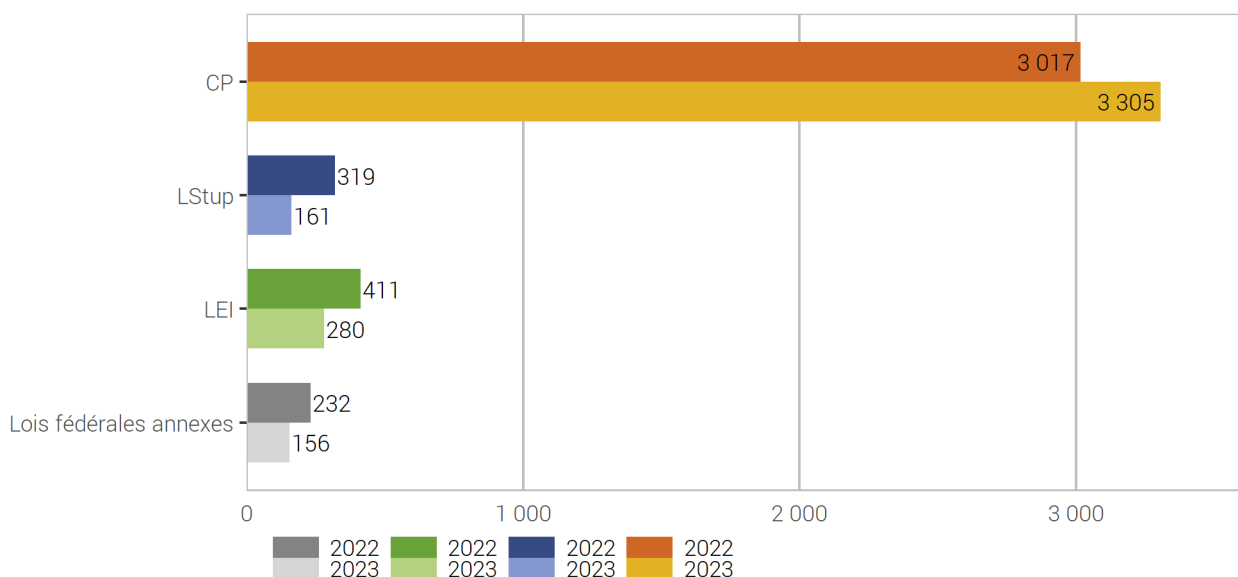
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 156 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2023. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2022		2023		Différence
	Infractions	Éluclidations	Infractions	Éluclidations	
Code pénal (CP)	3 017	41,9%	3 305	39,1%	10%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	319	99,7%	161	100,0%	-50%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	411	100,0%	280	100,0%	-32%
Autres lois fédérales annexes	232	97,4%	156	96,8%	-33%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

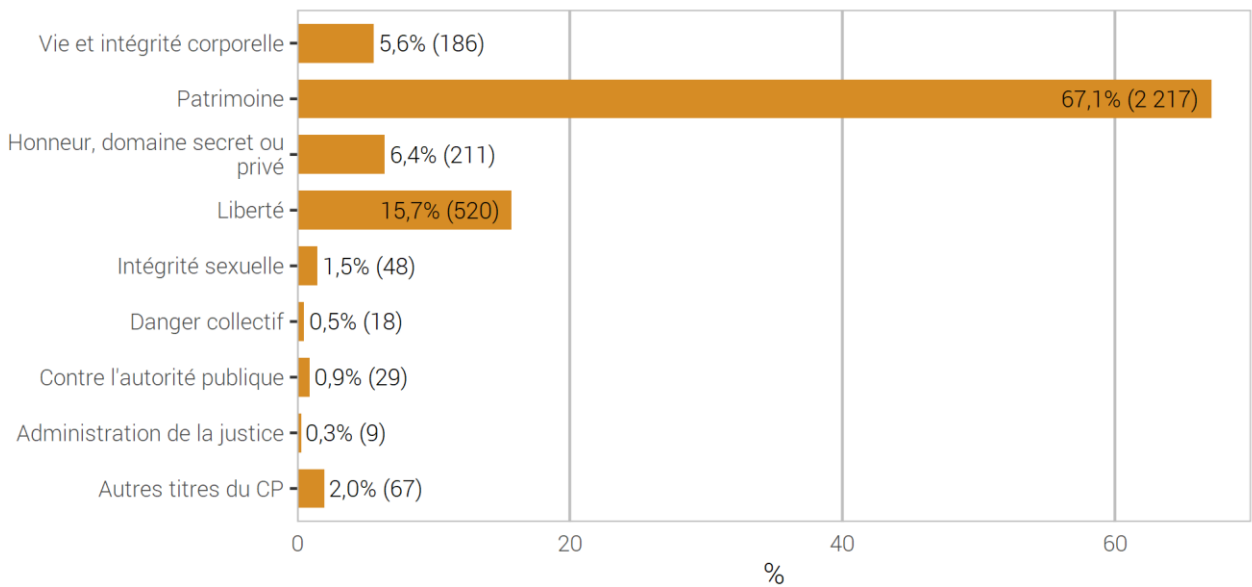
© OFS 2024

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	3 017	41,9%	3 305	39,1%	10%
Total vie et intégrité corporelle	191	87,4%	186	93,5%	-3%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	80,0%	3	100,0%	-40%
Lésions corporelles simples (art. 123)	56	82,1%	58	89,7%	4%
Total patrimoine	1 921	23,9%	2 217	23,7%	15%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	822	30,2%	919	30,4%	12%
dont vol par effraction	197	18,8%	277	35,0%	41%
dont vol à l'arraché	1	0,0%	3	0,0%	200%
Vol de véhicule (art. 139)	295	10,8%	269	10,8%	-9%
Brigandage (art. 140)	2	100,0%	6	50,0%	200%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	240	22,1%	192	17,2%	-20%
Escroquerie (art. 146)	226	18,6%	355	9,6%	57%
Extorsion et chantage (art. 156)	12	0,0%	18	5,6%	50%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	0	–	11	100,0%	–
Total honneur, domaine secret ou privé	250	95,2%	211	86,7%	-16%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	51	86,3%	46	89,1%	-10%
Total liberté	462	49,1%	520	50,2%	13%
Menaces (art. 180)	118	95,8%	91	95,6%	-23%
Contrainte (art. 181)	36	77,8%	24	91,7%	-33%
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	0	–	1	100,0%	–
Violation de domicile sans vol (art. 186)	19	100,0%	31	80,6%	63%
Total intégrité sexuelle	70	81,4%	48	87,5%	-31%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	20	80,0%	12	91,7%	-40%
Viol (art. 190)	3	66,7%	8	87,5%	167%
Exhibitionnisme (art. 194)	2	50,0%	0	–	-100%
Pornographie (art. 197)	18	94,4%	12	75,0%	-33%
Total danger collectif	15	86,7%	18	55,6%	20%
Incendie intentionnel (art. 221)	2	100,0%	3	33,3%	50%
Total autorité publique	39	100,0%	29	100,0%	-26%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	26	100,0%	8	100,0%	-69%
Total administration de la justice	11	90,9%	9	88,9%	-18%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	4	100,0%	6	100,0%	50%
Autres infractions du Code pénal	58	91,4%	67	89,6%	16%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

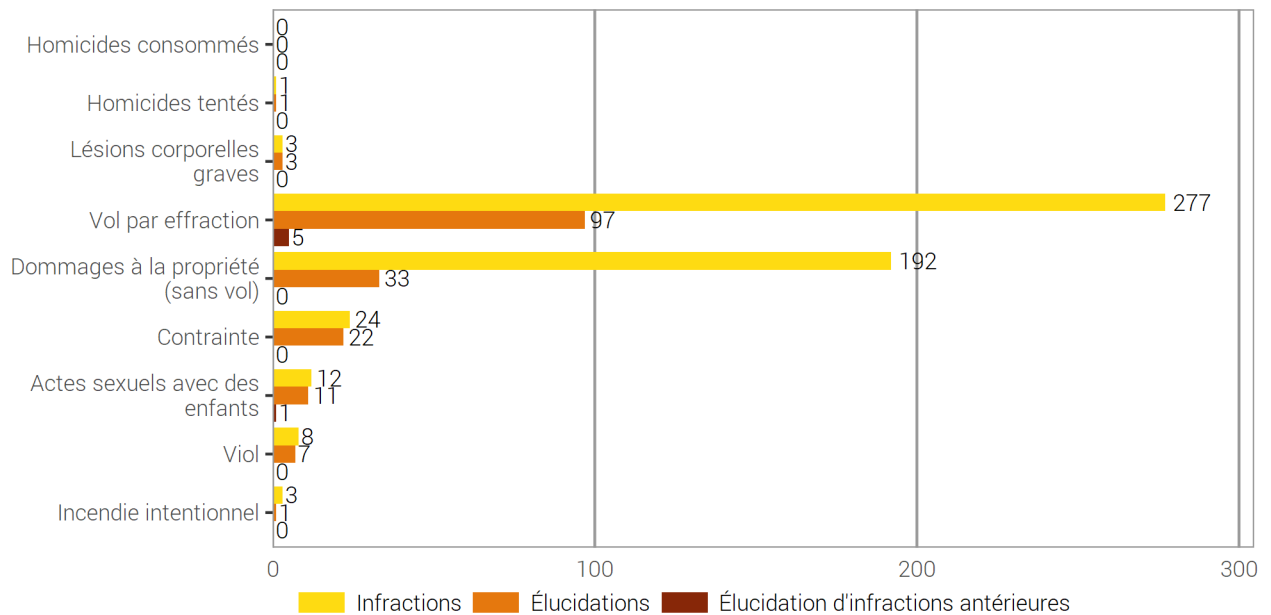
Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésé e ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

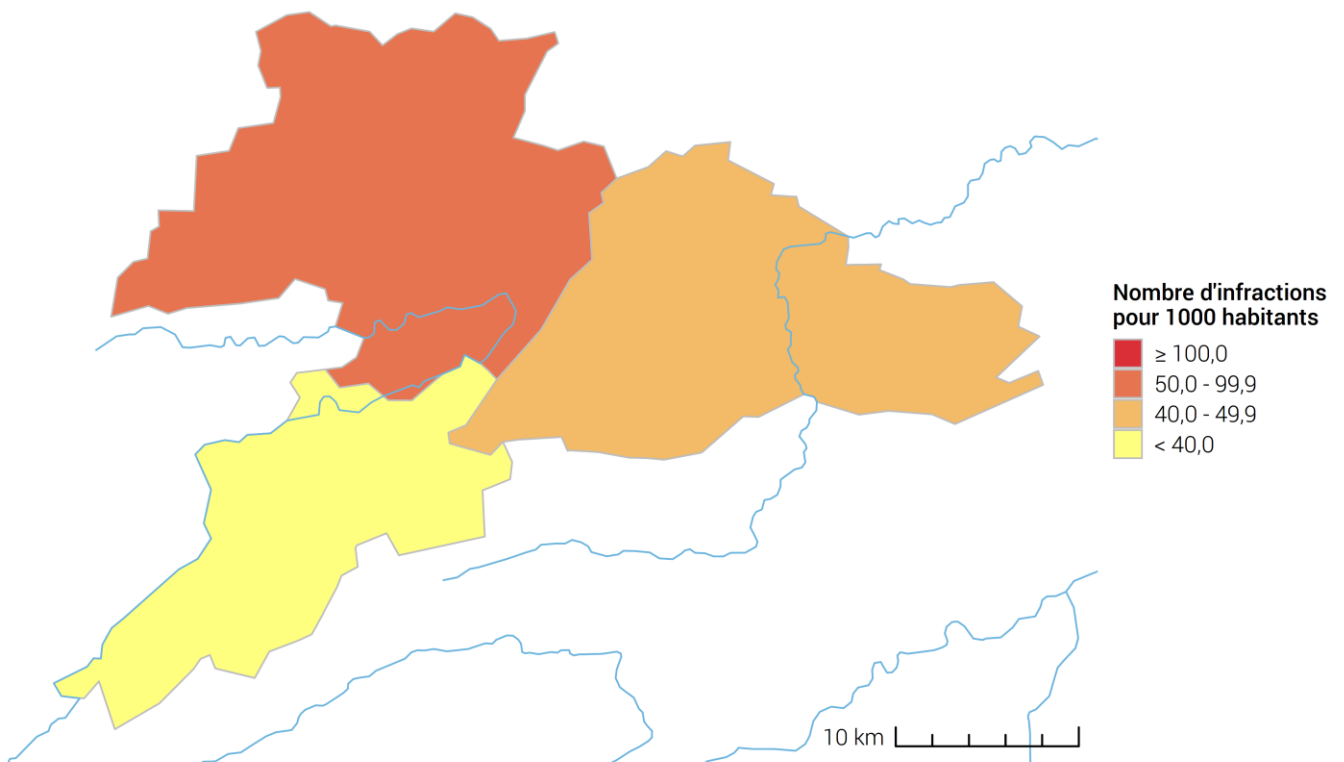
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par district

T 3

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	1 607	39 125	41,1	1 729	39 309	44,0	8%
Porrentruy	1 140	24 195	47,1	1 312	24 123	54,4	15%
Les Franches-Montagnes	270	10 478	25,8	264	10 433	25,3	-2%

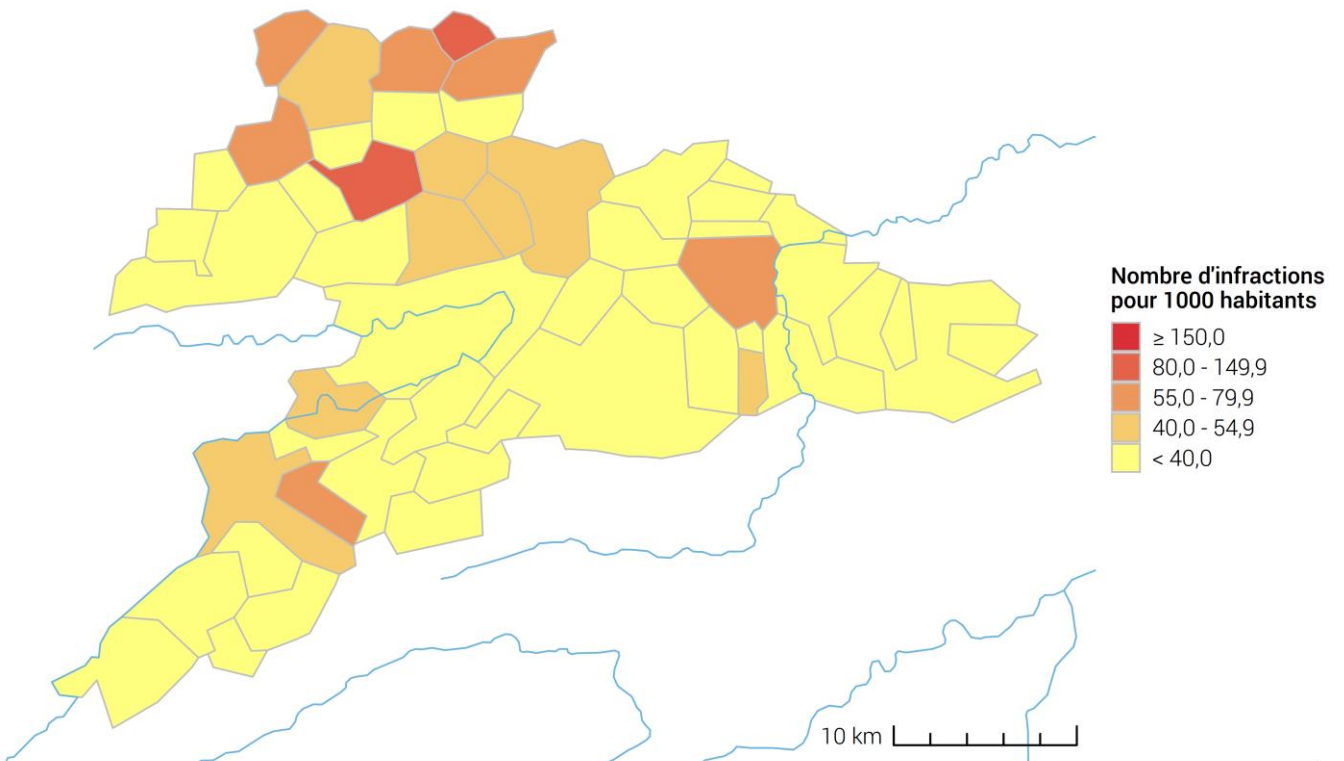
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	901	12 479	72,2	915	12 636	72,4	2%
Haute-Sorne	215	7 261	29,6	281	7 319	38,4	31%
Porrentruy	472	6 466	73,0	612	6 441	95,0	30%
Courrendlin	102	3 728	27,4	117	3 686	31,7	15%
Courroux	86	3 345	25,7	86	3 313	26,0	0%
Val Terbi	58	3 229	18,0	80	3 285	24,4	38%
Courtételle	73	2 652	27,5	85	2 654	32,0	16%
Saignelégier	105	2 580	40,7	116	2 575	45,0	10%
Courgenay	97	2 412	40,2	98	2 435	40,2	1%
Le Noirmont	60	1 909	31,4	45	1 902	23,7	-25%
Alle	41	1 891	21,7	86	1 882	45,7	110%
Fontenais	58	1 697	34,2	47	1 674	28,1	-19%
Les Breuleux	37	1 602	23,1	28	1 611	17,4	-24%
Develier	27	1 359	19,9	30	1 360	22,1	11%
Clos du Doubs	39	1 284	30,4	28	1 275	22,0	-28%
Les Bois	18	1 270	14,2	14	1 258	11,1	-22%
Basse-Allaine	50	1 225	40,8	49	1 217	40,3	-2%
Boncourt	86	1 185	72,6	75	1 205	62,2	-13%
La Baroche	60	1 126	53,3	46	1 114	41,3	-23%
Haute-Ajoie	42	1 073	39,1	31	1 052	29,5	-26%
Cornol	31	1 016	30,5	45	1 018	44,2	45%
Boécourt	28	947	29,6	35	951	36,8	25%
Courtedoux	16	735	21,8	23	786	29,3	44%
Rossemaison	2	710	2,8	19	733	25,9	850%
Coeuve	13	731	17,8	17	718	23,7	31%
Lajoux (JU)	9	701	12,8	11	705	15,6	22%
Bure	15	633	23,7	35	631	55,5	133%
Bonfol	10	642	15,6	38	625	60,8	280%
Montfaucon	10	564	17,7	6	551	10,9	-40%
Vendlincourt	31	559	55,5	19	546	34,8	-39%
Mervelier	5	538	9,3	2	522	3,8	-60%
Muriaux	9	525	17,1	8	511	15,7	-11%
Les Genevez (JU)	2	518	3,9	7	510	13,7	250%
Châtillon (JU)	6	469	12,8	23	471	48,8	283%
Courchapoix	10	439	22,8	6	441	13,6	-40%
Movelier	18	421	42,8	8	425	18,8	-56%
Soyhières	49	440	111,4	13	417	31,2	-73%
Grandfontaine	7	390	17,9	8	391	20,5	14%
Dampheux-Lugnez	12	369	32,5	22	370	59,5	83%
Pleigne	12	346	34,7	11	350	31,4	-8%
Autres communes	95	2 332	-	80	2 299	-	-16%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

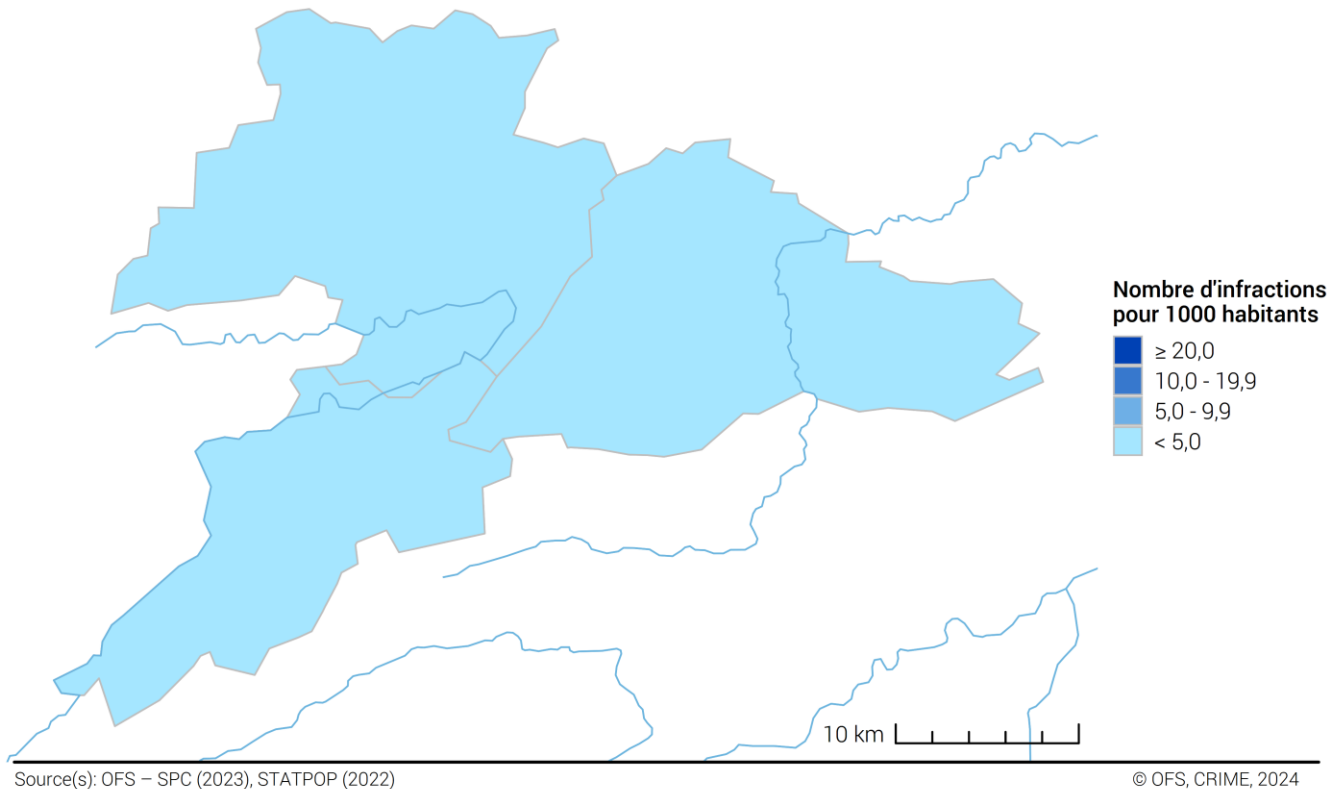
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par district

G 6



2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	121	39 125	3,1	74	39 309	1,9	-39%
Porrentruy	188	24 195	7,8	82	24 123	3,4	-56%
Les Franches-Montagnes	10	10 478	1,0	5	10 433	0,5	-50%

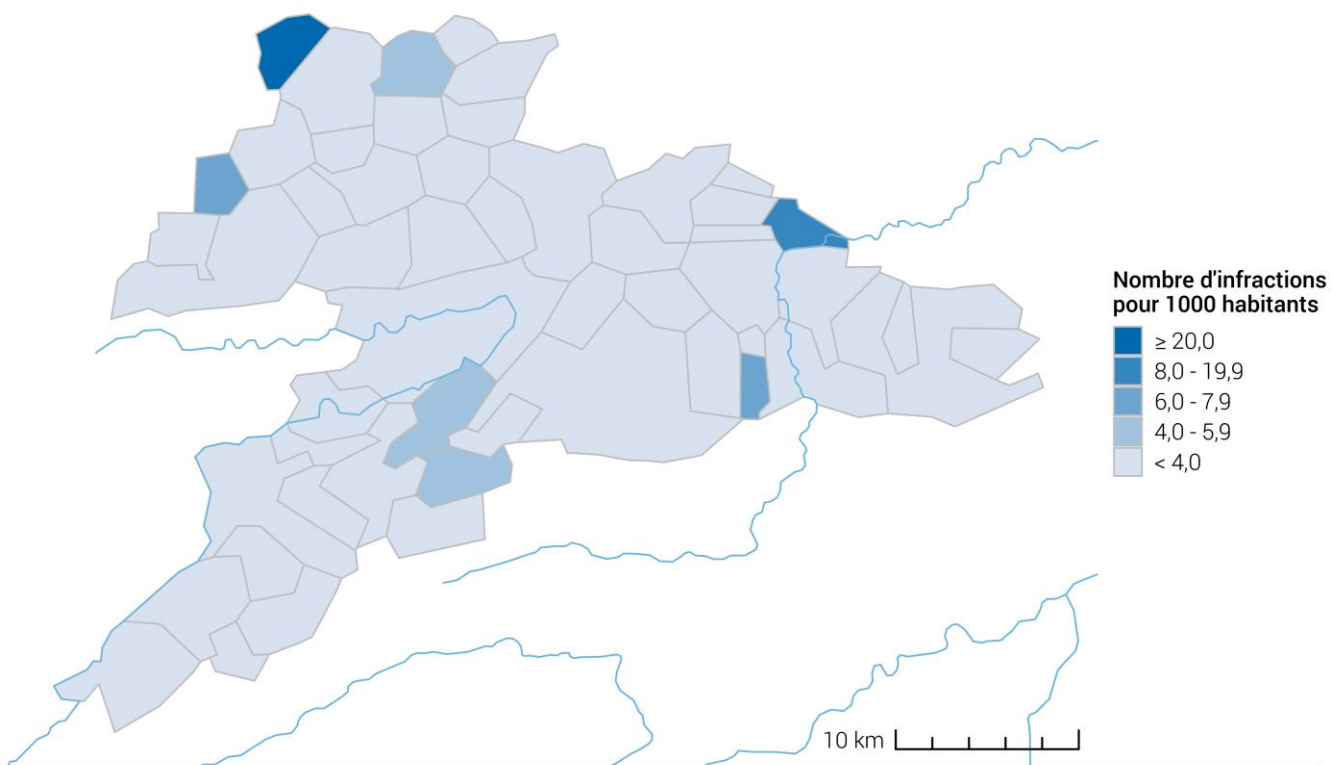
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	66	12 479	5,3	41	12 636	3,2	-38%
Haute-Sorne	10	7 261	1,4	6	7 319	0,8	-40%
Porrentruy	63	6 466	9,7	25	6 441	3,9	-60%
Courrendlin	4	3 728	1,1	7	3 686	1,9	75%
Courroux	24	3 345	7,2	3	3 313	0,9	-88%
Val Terbi	4	3 229	1,2	5	3 285	1,5	25%
Courtételle	1	2 652	0,4	0	2 654	0,0	-100%
Saignelégier	3	2 580	1,2	0	2 575	0,0	-100%
Courgenay	15	2 412	6,2	1	2 435	0,4	-93%
Le Noirmont	2	1 909	1,0	0	1 902	0,0	-100%
Alle	2	1 891	1,1	2	1 882	1,1	0%
Fontenais	8	1 697	4,7	0	1 674	0,0	-100%
Les Breuleux	1	1 602	0,6	0	1 611	0,0	-100%
Develier	1	1 359	0,7	0	1 360	0,0	-100%
Clos du Doubs	5	1 284	3,9	4	1 275	3,1	-20%
Les Bois	1	1 270	0,8	0	1 258	0,0	-100%
Basse-Allaine	1	1 225	0,8	1	1 217	0,8	0%
Boncourt	65	1 185	54,9	42	1 205	34,9	-35%
La Baroche	2	1 126	1,8	2	1 114	1,8	0%
Haute-Ajoie	2	1 073	1,9	1	1 052	1,0	-50%
Cornol	1	1 016	1,0	0	1 018	0,0	-100%
Boécourt	3	947	3,2	1	951	1,1	-67%
Courtedoux	1	735	1,4	0	786	0,0	-100%
Rossemaison	0	710	0,0	0	733	0,0	0%
Coeuve	0	731	0,0	0	718	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	701	0,0	3	705	4,3	-
Bure	4	633	6,3	0	631	0,0	-100%
Bonfol	2	642	3,1	0	625	0,0	-100%
Montfaucon	1	564	1,8	0	551	0,0	-100%
Vendlincourt	1	559	1,8	0	546	0,0	-100%
Mervelier	0	538	0,0	1	522	1,9	-
Muriaux	0	525	0,0	0	511	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	518	0,0	0	510	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	469	0,0	3	471	6,4	-
Courchapoix	0	439	0,0	0	441	0,0	0%
Movelier	1	421	2,4	0	425	0,0	-100%
Soyhières	2	440	4,5	6	417	14,4	200%
Grandfontaine	0	390	0,0	0	391	0,0	0%
Dampheux-Lugnez	3	369	8,1	2	370	5,4	-33%
Pleigne	3	346	8,7	0	350	0,0	-100%
Autres communes	17	2 332	-	5	2 299	-	-71%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

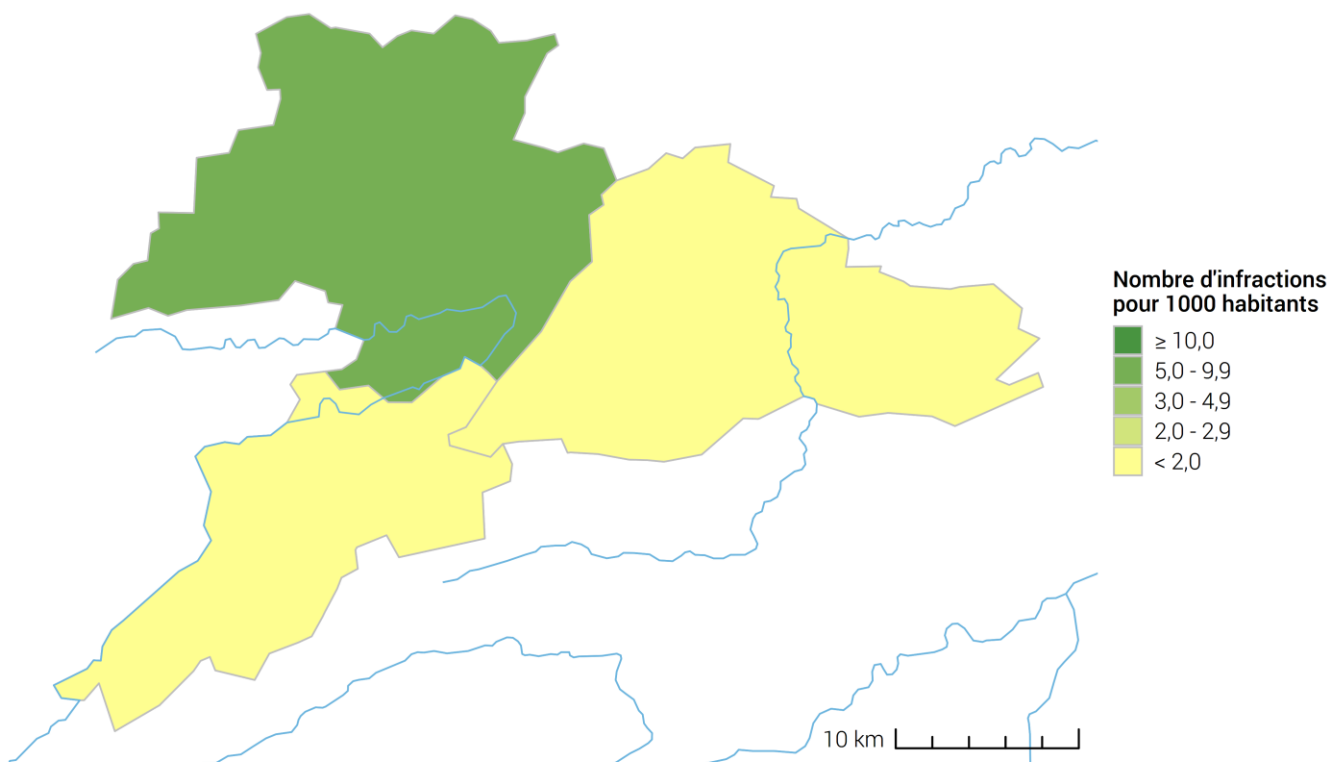
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	110	39 125	2,8	65	39 309	1,7	-41%
Porrentruy	274	24 195	11,3	208	24 123	8,6	-24%
Les Franches-Montagnes	27	10 478	2,6	7	10 433	0,7	-74%

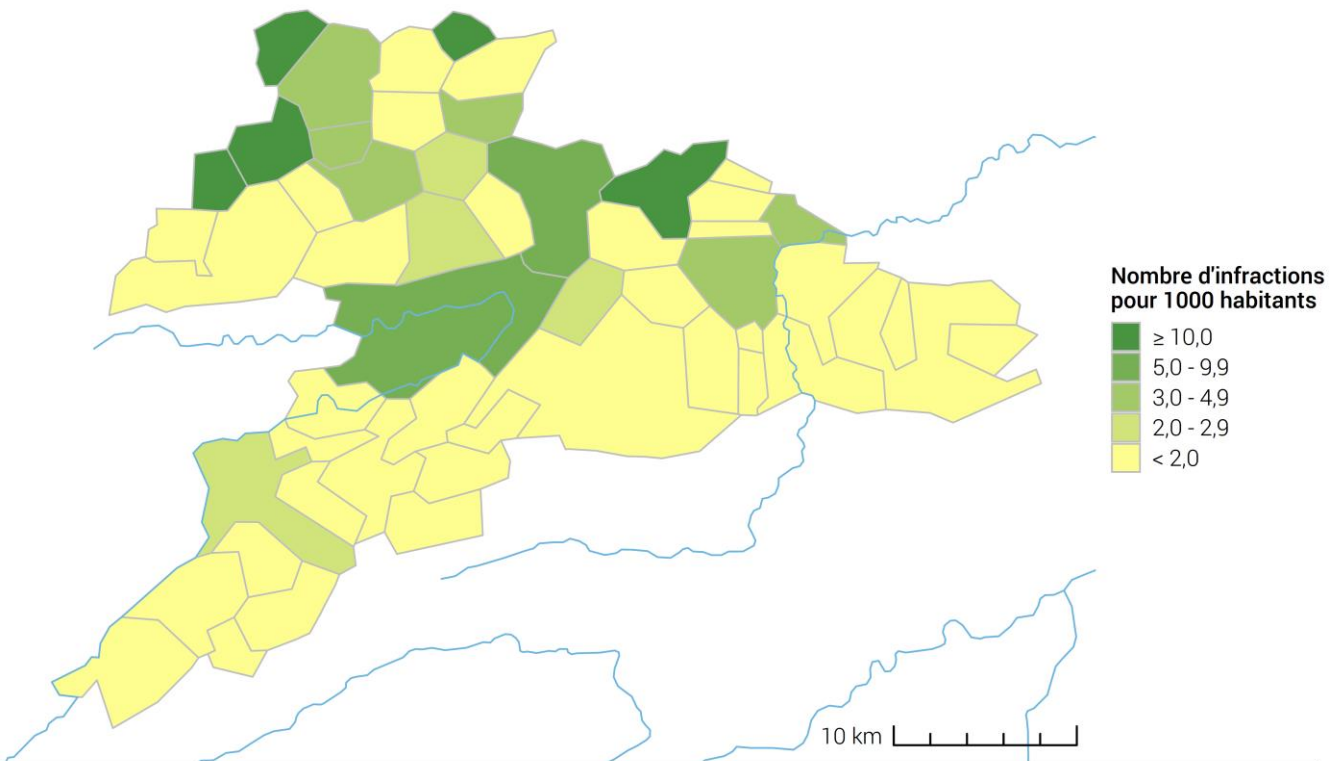
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	65	12 479	5,2	44	12 636	3,5	-32%
Haute-Sorne	12	7 261	1,7	7	7 319	1,0	-42%
Porrentruy	23	6 466	3,6	20	6 441	3,1	-13%
Courrendlin	12	3 728	3,2	4	3 686	1,1	-67%
Courroux	0	3 345	0,0	1	3 313	0,3	-
Val Terbi	3	3 229	0,9	0	3 285	0,0	-100%
Courtételle	1	2 652	0,4	0	2 654	0,0	-100%
Saignelégier	19	2 580	7,4	7	2 575	2,7	-63%
Courgenay	1	2 412	0,4	6	2 435	2,5	500%
Le Noirmont	1	1 909	0,5	0	1 902	0,0	-100%
Alle	2	1 891	1,1	5	1 882	2,7	150%
Fontenais	0	1 697	0,0	0	1 674	0,0	0%
Les Breuleux	5	1 602	3,1	0	1 611	0,0	-100%
Develier	0	1 359	0,0	0	1 360	0,0	0%
Clos du Doubs	2	1 284	1,6	7	1 275	5,5	250%
Les Bois	2	1 270	1,6	0	1 258	0,0	-100%
Basse-Allaine	3	1 225	2,4	4	1 217	3,3	33%
Boncourt	178	1 185	150,2	132	1 205	109,5	-26%
La Baroche	5	1 126	4,4	6	1 114	5,4	20%
Haute-Ajoie	12	1 073	11,2	2	1 052	1,9	-83%
Cornol	3	1 016	3,0	1	1 018	1,0	-67%
Boécourt	0	947	0,0	2	951	2,1	-
Courtedoux	0	735	0,0	0	786	0,0	0%
Rossemaison	0	710	0,0	0	733	0,0	0%
Coeuve	0	731	0,0	0	718	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	701	0,0	0	705	0,0	0%
Bure	13	633	20,5	7	631	11,1	-46%
Bonfol	1	642	1,6	1	625	1,6	0%
Montfaucon	0	564	0,0	0	551	0,0	0%
Vendlincourt	0	559	0,0	2	546	3,7	-
Mervelier	0	538	0,0	0	522	0,0	0%
Muriaux	0	525	0,0	0	511	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	518	0,0	0	510	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	469	0,0	0	471	0,0	0%
Courchapoix	0	439	0,0	0	441	0,0	0%
Movelier	1	421	2,4	0	425	0,0	-100%
Soyhières	4	440	9,1	2	417	4,8	-50%
Grandfontaine	1	390	2,6	0	391	0,0	-100%
Dampheux-Lugnez	3	369	8,1	0	370	0,0	-100%
Pleigne	9	346	26,0	5	350	14,3	-44%
Autres communes	30	2 332	-	15	2 299	-	-50%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	690	96	23	85	11	362	113	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	144	15	6	36	8	71	8	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	261	11	0	59	13	153	25	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

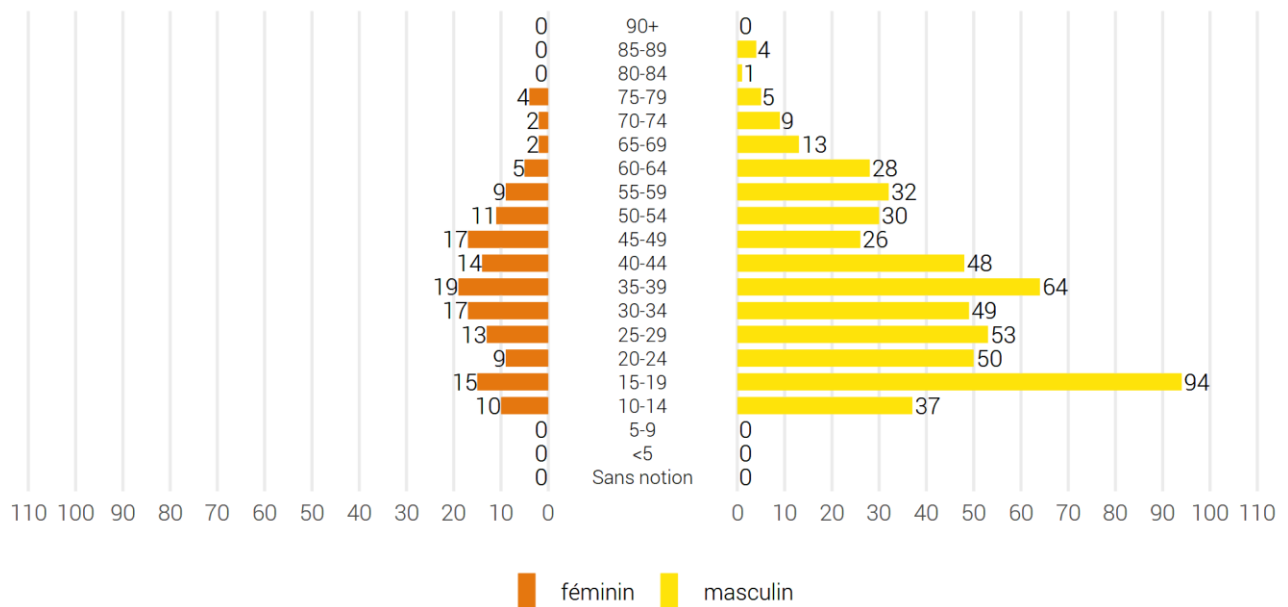
© OFS 2024

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



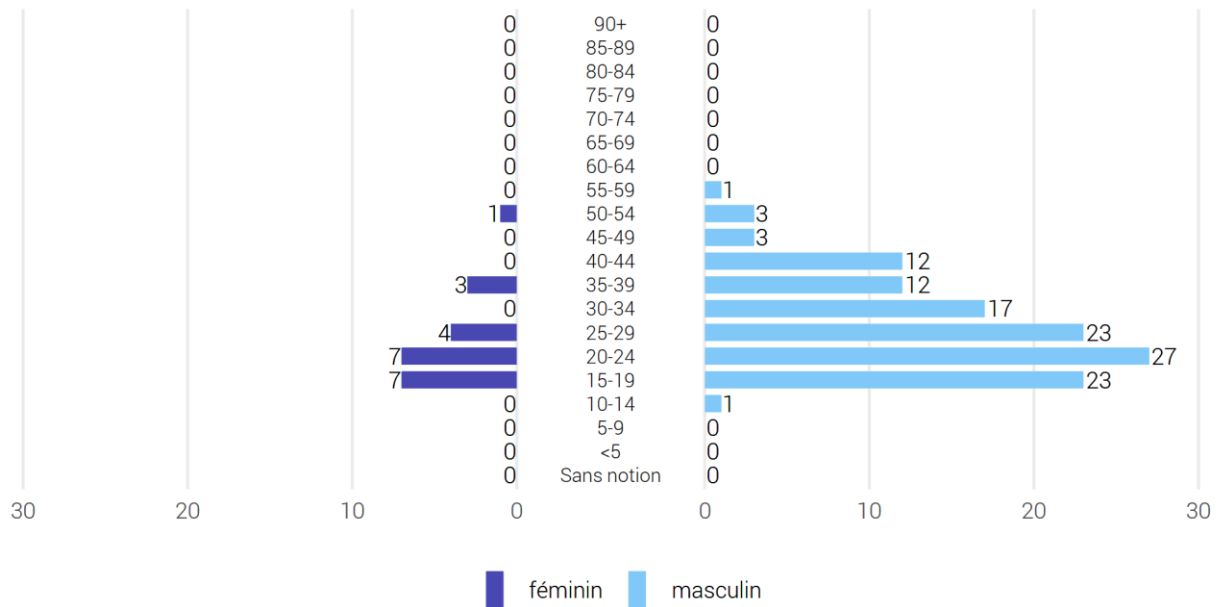
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



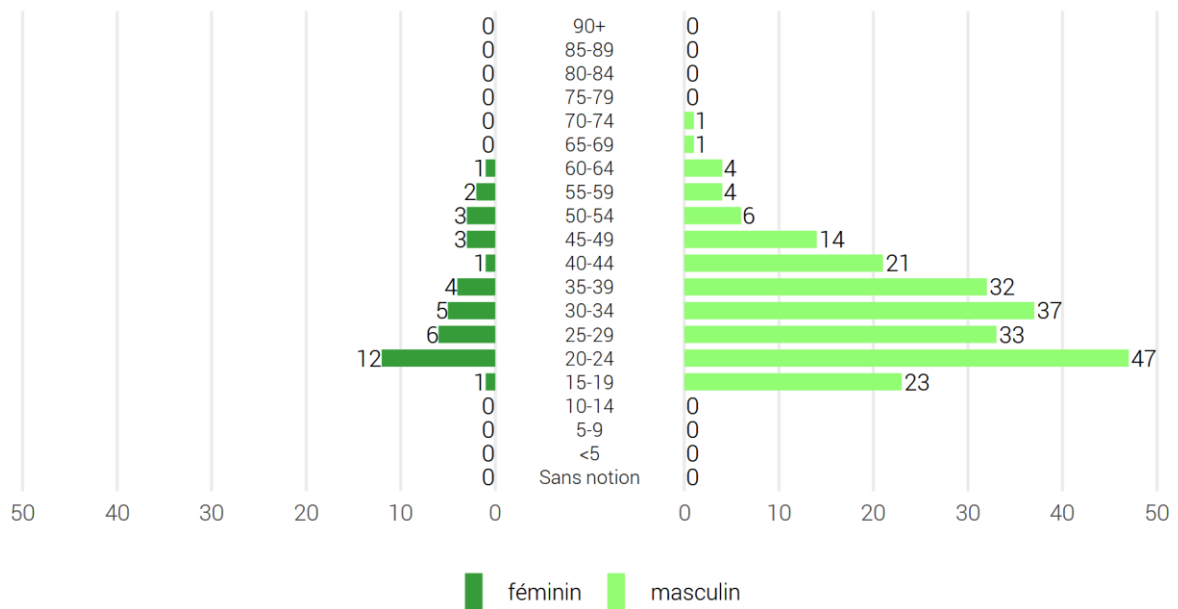
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



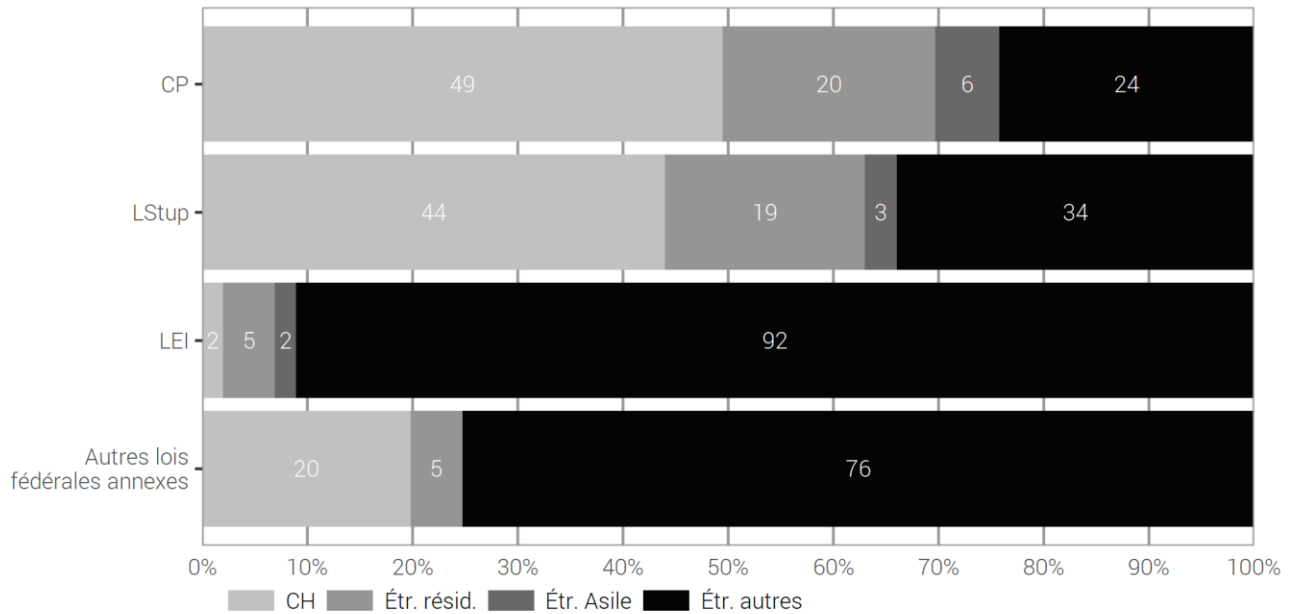
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- Autorisation de séjour (livret B)
- Autorisation d'établissement (livret C)
- Autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Personnes admises à titre provisoire (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- Autorisation de courte durée (livret L)
- Autorisation frontalière (livret G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce: activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement (déboutés et tenus de quitter le pays)
- Présents illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

APERÇU

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	690	479	45	166
Suisse	340	340	–	–
Total étrangers	350	139	45	166
France	68	24	0	44
Algérie	40	2	4	34
Maroc	32	5	7	20
Italie	21	17	0	4
Géorgie	17	0	3	14
Roumanie	15	0	0	15
Portugal	14	13	0	1
Espagne	14	14	0	0
Kosovo	11	10	0	1
Autres nationalités	118	54	31	33

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	144	91	4	49
Suisse	63	63	–	–
Total étrangers	81	28	4	49
France	31	6	0	25
Espagne	11	7	0	4
Autres nationalités	39	15	4	20

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	261	17	5	239
Suisse	4	4	–	–
Total étrangers	257	13	5	239
France	130	4	0	126
Algérie	28	3	0	25
Maroc	13	0	1	12
Autres nationalités	86	6	4	76

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	51	19	10	6	22	11	119
Suisses	27	15	3	3	5	7	60
Étrangers	24	4	7	3	17	4	59
résidents	16	0	2	1	2	1	22
relevant de l'asile	5	2	2	0	0	1	10
autres	3	2	3	2	15	2	27
Total adultes	312	128	55	28	38	10	571
Suisses	149	70	30	13	15	3	280
Étrangers	163	58	25	15	23	7	291
résidents	61	30	9	6	10	1	117
relevant de l'asile	23	6	1	2	1	0	33
autres	79	22	15	7	12	6	141

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	15	5	0	1	0	0	21
Suisses	8	3	0	1	0	0	12
Étrangers	7	2	0	0	0	0	9
résidents	2	1	0	0	0	0	3
relevant de l'asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	5	0	0	0	0	0	5
Total adultes	113	9	1	0	0	0	123
Suisses	46	5	0	0	0	0	51
Étrangers	67	4	1	0	0	0	72
résidents	21	4	0	0	0	0	25
relevant de l'asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	43	0	1	0	0	0	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	10	0	1	0	0	0	11
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	10	0	1	0	0	0	11
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	9	0	1	0	0	0	10
Total adultes	237	9	4	0	0	0	250
Suisses	4	0	0	0	0	0	4
Étrangers	233	9	4	0	0	0	246
résidents	10	2	1	0	0	0	13
relevant de l'asile	3	1	0	0	0	0	4
autres	220	6	3	0	0	0	229

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	905	228	95	27	22	16

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

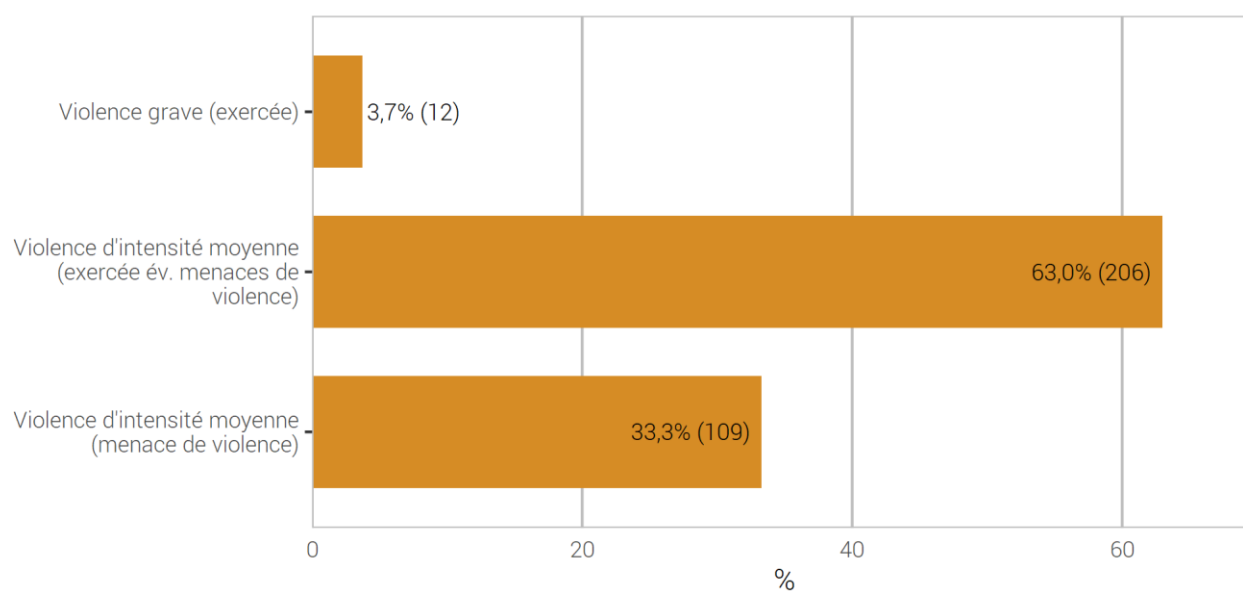
3.1 Infractions de violence

Par «infraction de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	377	85,9%	327	88,1%	-13%
Total violence grave (exercée)	10	80,0%	12	91,7%	20%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	1	100,0%	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	100,0%	0	–	-100%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	80,0%	3	100,0%	-40%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	2	100,0%	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	3	66,7%	1	100,0%	-67%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	3	66,7%	8	87,5%	167%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	237	85,7%	206	91,7%	-13%
Lésions corporelles simples (art. 123)	56	82,1%	58	89,7%	4%
Voies de fait (art. 126)	94	90,4%	93	93,5%	-1%
Participation à rixe (art. 133) ¹	0	–	4	100,0%	–
<i>Nombre d'affaires</i>	0	–	2	–	–
Participation à agression (art. 134) ¹	5	40,0%	7	100,0%	40%
<i>Nombre d'affaires</i>	4	–	3	–	-25%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	2	100,0%	6	50,0%	200%
Contrainte (art. 181)	36	77,8%	24	91,7%	-33%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	–	1	100,0%	–
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	18	77,8%	5	100,0%	-72%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	26	100,0%	8	100,0%	-69%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	130	86,9%	109	80,7%	-16%
Menaces (art. 180)	118	95,8%	91	95,6%	-23%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	12	0,0%	18	5,6%	50%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

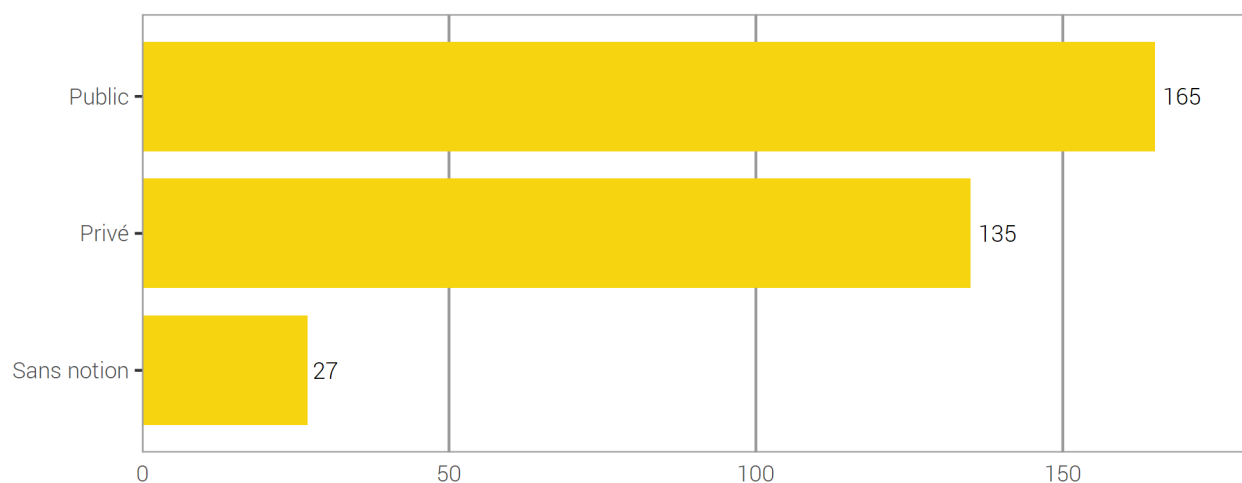
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

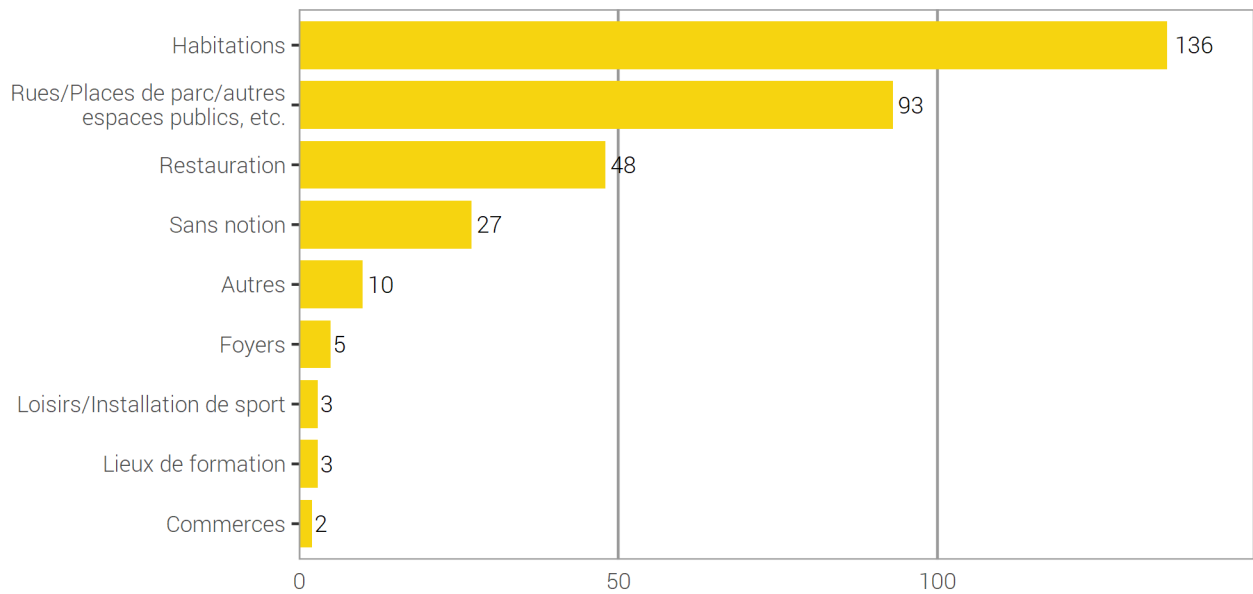
Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

G 15



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées****G 16**

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17

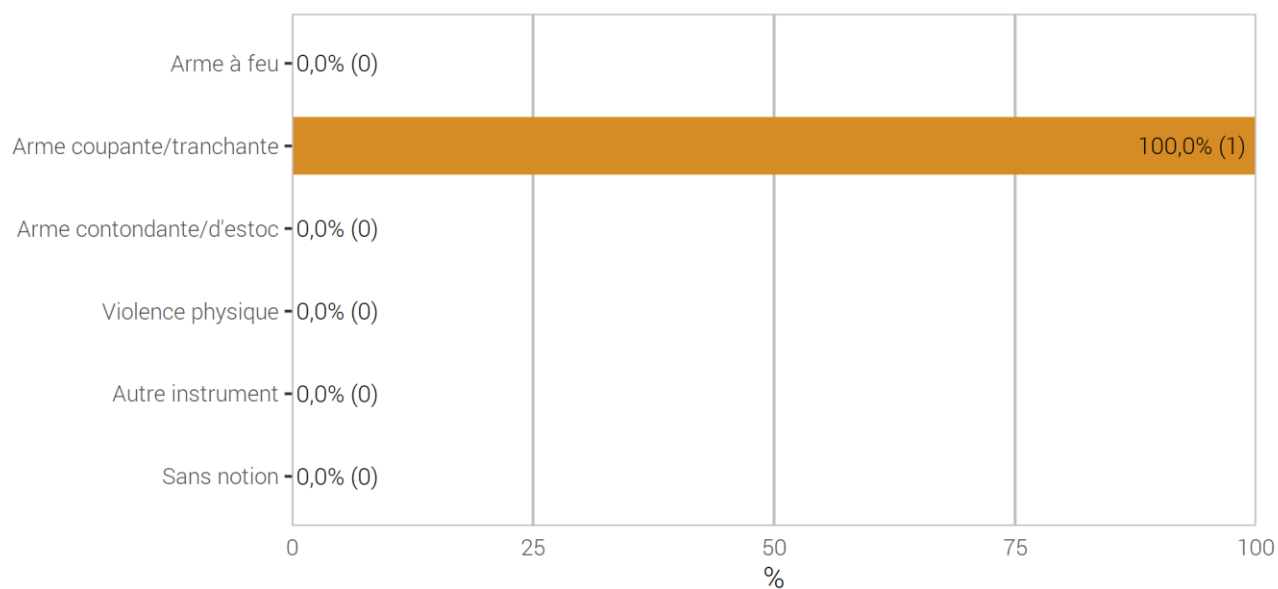


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Homicides tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 18



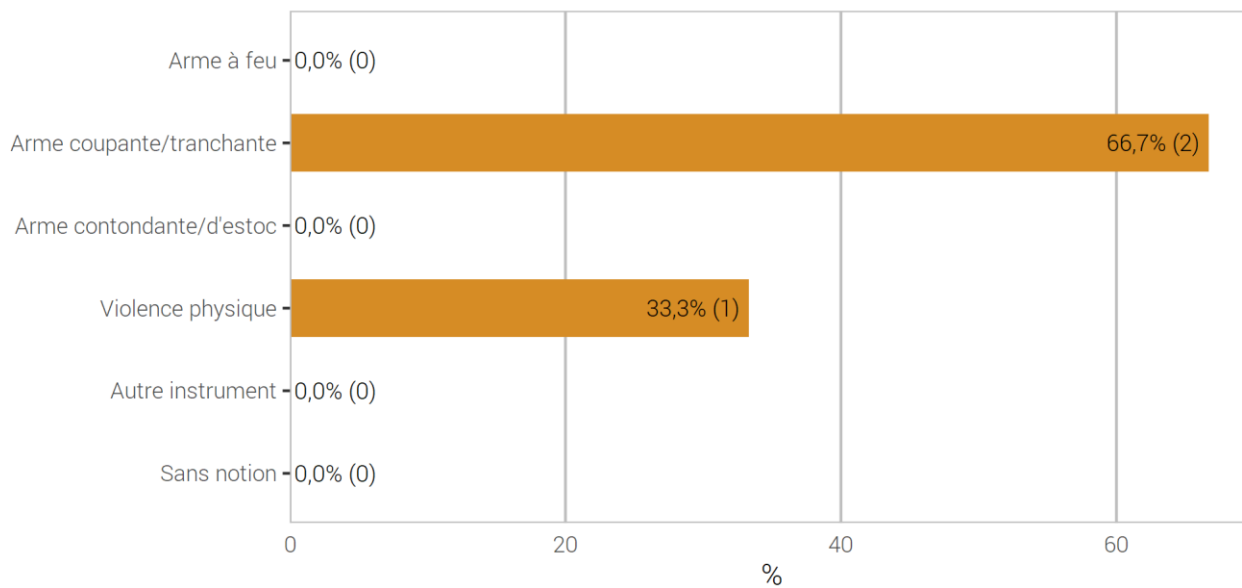
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	237	35	26	176	182	107	63
Total violence grave (exercée)	11	1	4	6	10	6	2
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	0	0	3	2	2	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	2	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	7	1	4	2	7	4	1
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	177	29	21	127	134	82	48
Lésions corporelles simples (art. 123)	51	7	8	36	39	22	12
Voies de fait (art. 126)	84	16	9	59	57	39	23
Participation à rixe (art. 133)	4	0	0	4	3	4	2
Participation à agression (art. 134)	7	0	3	4	6	2	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	7	2	5	0	7	6	5
Contrainte (art. 181)	22	0	1	21	20	10	5
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	2	0	0	2	1	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	6	4	0	2	6	2	1
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	8	2	0	6	7	7	4
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	89	11	5	73	70	37	23
Menaces (art. 180)	87	11	5	71	68	36	22
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	2	0	0	2	2	1	1

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

	Total	Age			Sexe		
		<18	18-24	>24	M	F	Pers. mor.
Total violence	267	50	39	173	128	134	5
Total violence grave (exercée)	12	4	4	4	4	8	0
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	1	0	1	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	0	0	3	3	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	8	4	3	1	0	8	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	181	43	27	107	83	94	4
Lésions corporelles simples (art. 123)	56	11	12	33	26	30	0
Voies de fait (art. 126)	88	27	7	54	43	45	0
Participation à rixe (art. 133)	2	0	1	1	2	0	0
Participation à agression (art. 134)	3	0	0	3	2	1	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	7	0	4	2	4	2	1
Contrainte (art. 181)	26	2	4	17	5	18	3
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	0	1	0	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	5	4	0	1	2	3	0
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	0	0	0	0	0	0	0
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	115	11	14	89	57	57	1
Menaces (art. 180)	98	10	10	77	43	54	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	17	1	4	12	14	3	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

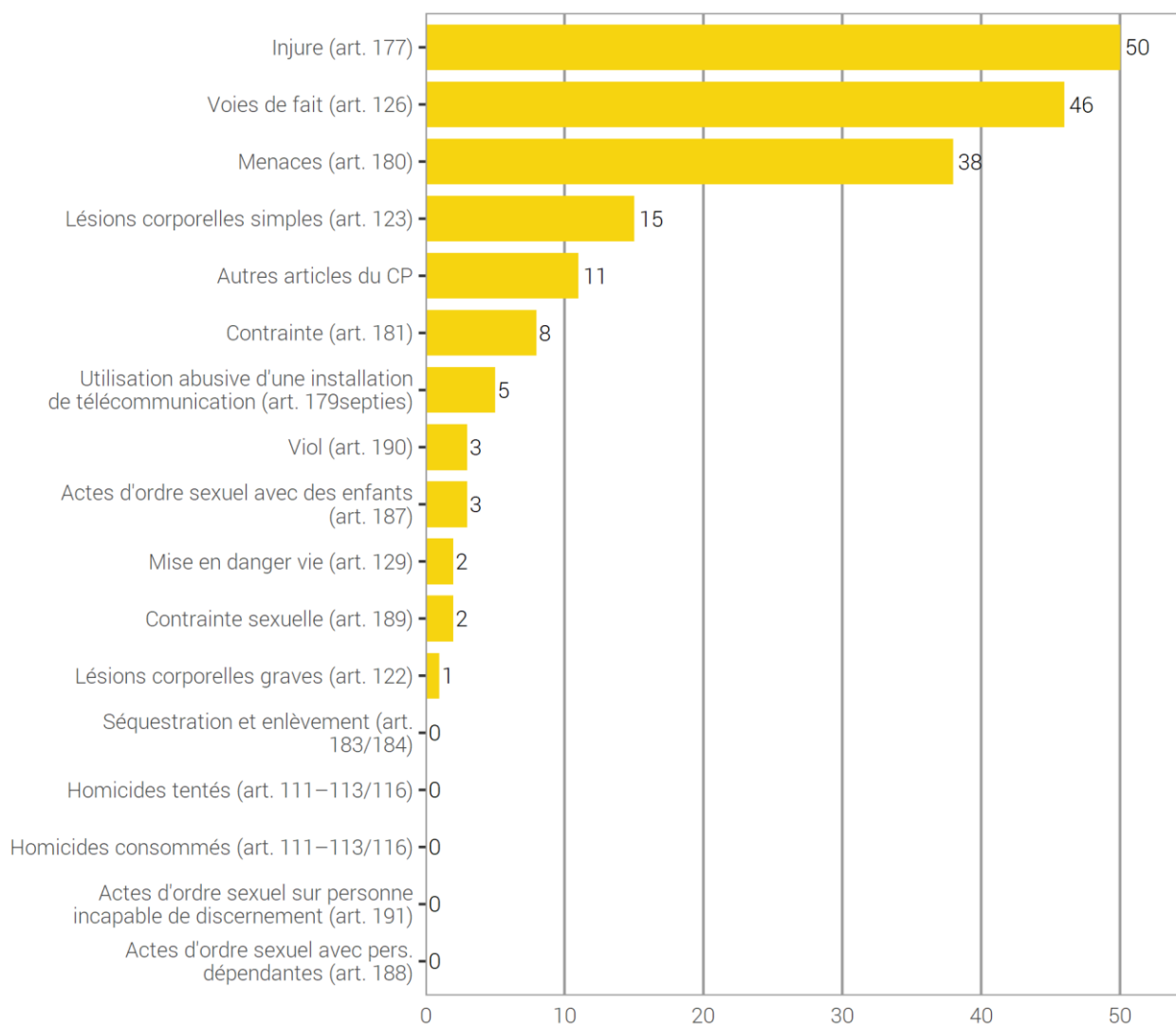
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2022	2023	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	210	184	-12%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	0	-100%
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	1	–
Lésions corporelles simples (art. 123)	7	15	114%
Voies de fait (art. 126)	30	46	53%
Mise en danger vie (art. 129)	5	2	-60%
Injure (art. 177)	63	50	-21%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	16	5	-69%
Menaces (art. 180)	52	38	-27%
Contrainte (art. 181)	12	8	-33%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	3	3	0%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	8	2	-75%
Viol (art. 190)	2	3	50%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ²	10	11	10%

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

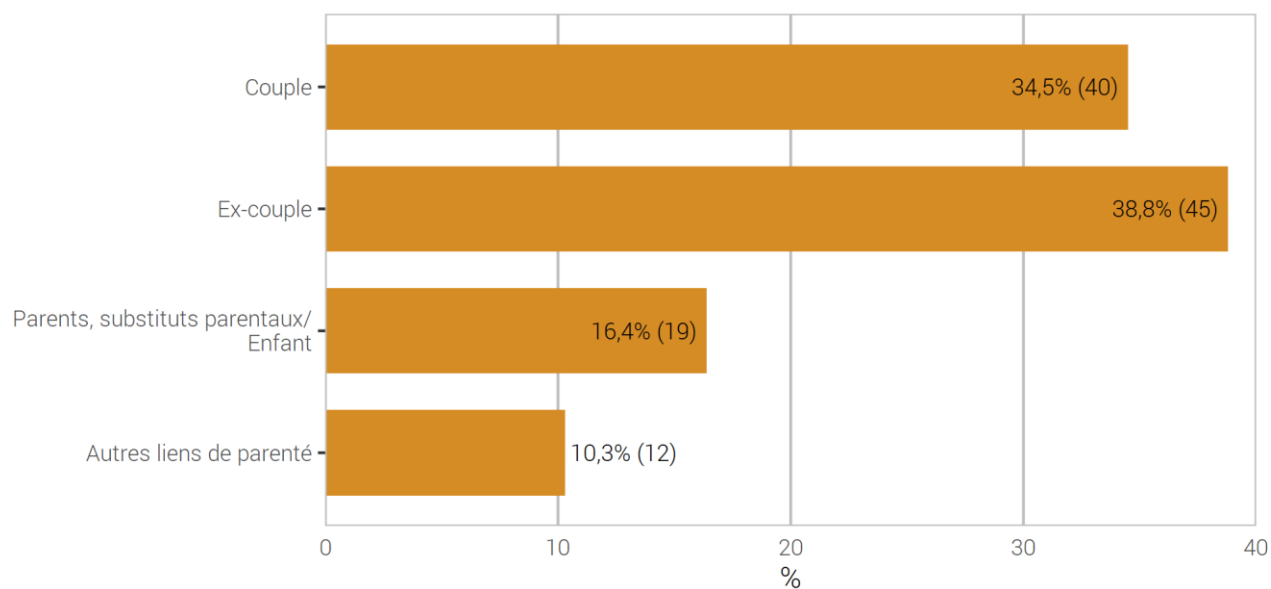
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

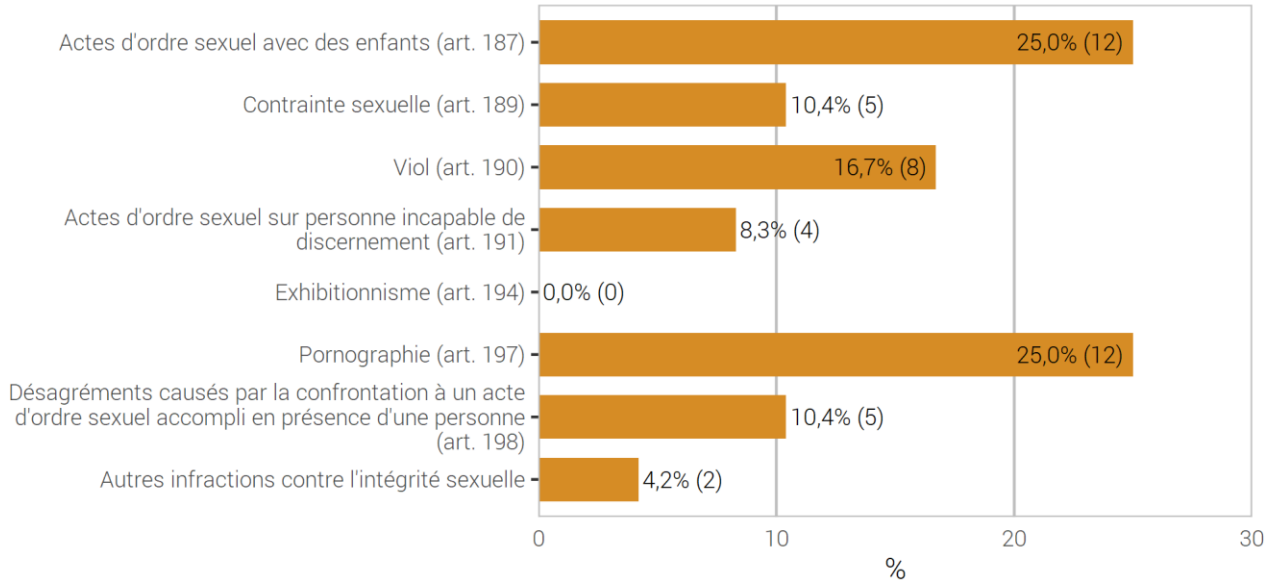
© OFS 2024

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	70	81,4%	48	87,5%	-31%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	20	80,0%	12	91,7%	-40%
Contrainte sexuelle (art. 189)	18	77,8%	5	100,0%	-72%
Viol (art. 190)	3	66,7%	8	87,5%	167%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	4	75,0%	4	75,0%	0%
Exhibitionnisme (art. 194)	2	50,0%	0	–	-100%
Pornographie (art. 197)	18	94,4%	12	75,0%	-33%
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	0,0%	2	100,0%	100%

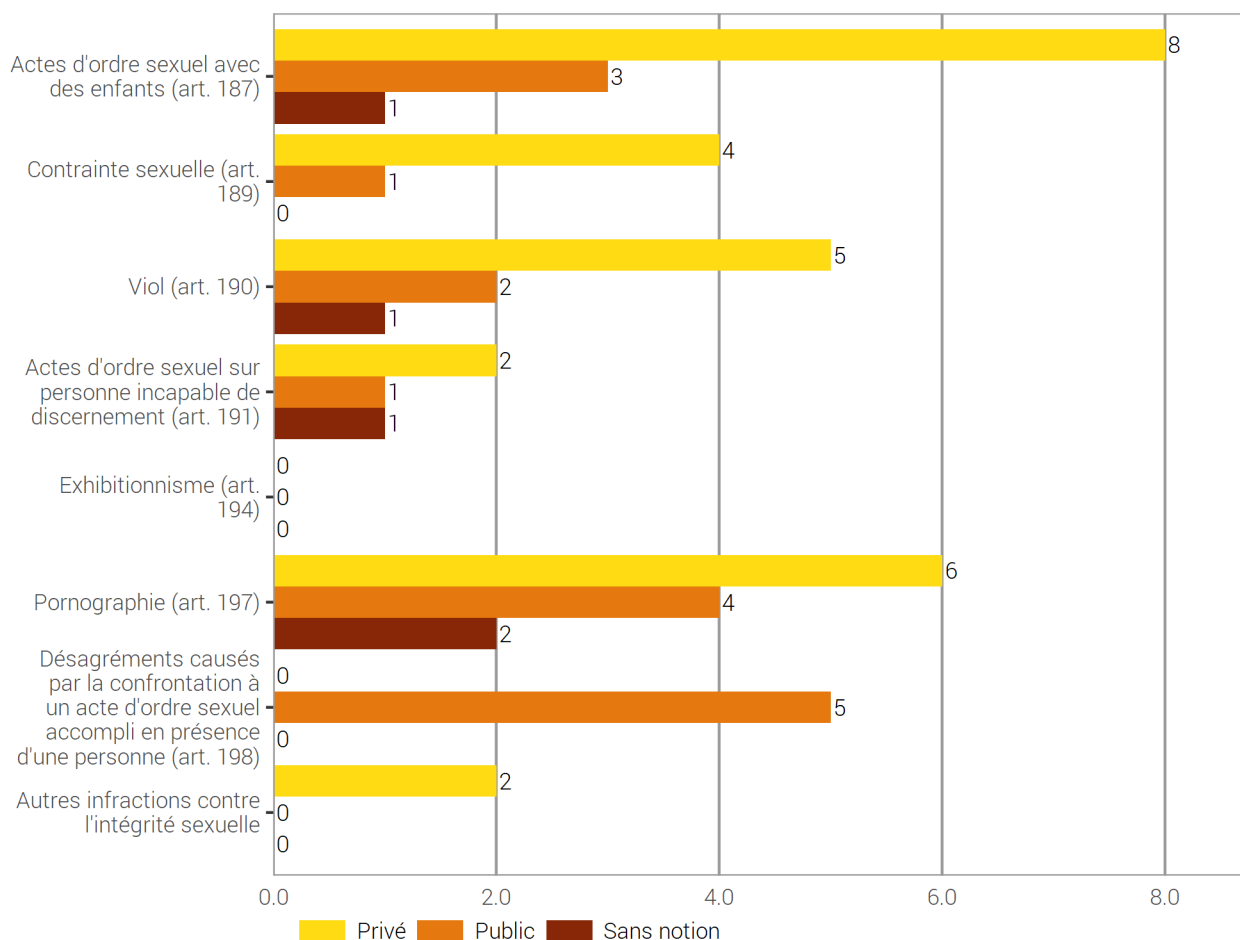
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

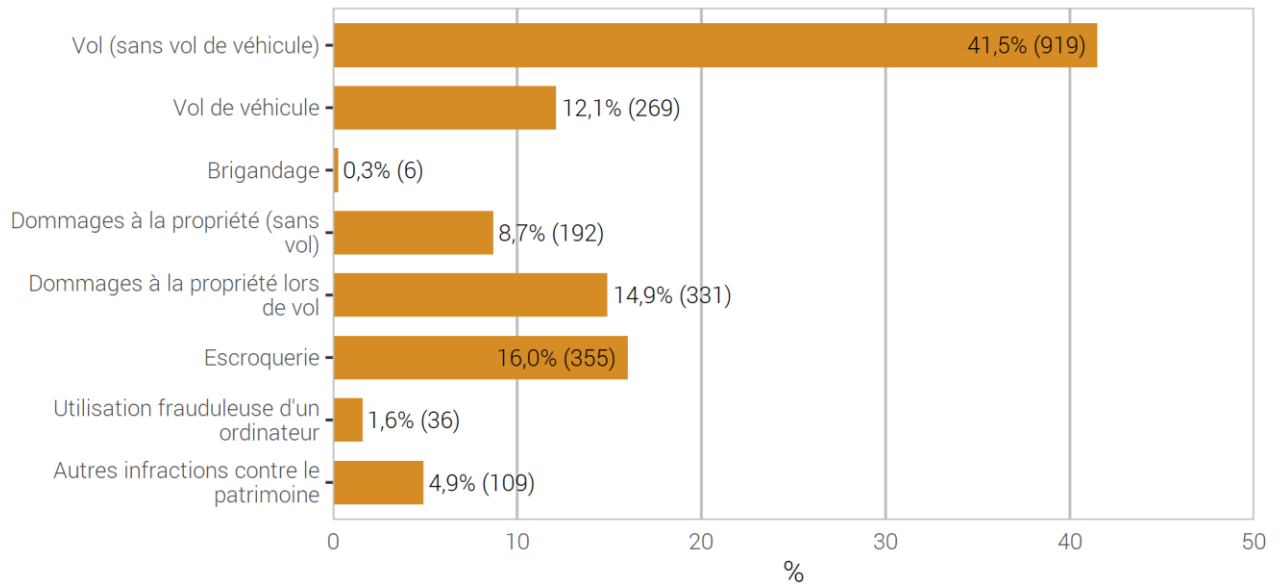
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex. : l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	1 921	23,9%	2 217	23,7%	15%
Appropriation illégitime (art. 137)	49	26,5%	37	8,1%	-24%
Abus de confiance (art. 138)	12	75,0%	11	81,8%	-8%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	822	30,2%	919	30,4%	12%
Vol de véhicule (art. 139)	295	10,8%	269	10,8%	-9%
Brigandage (art. 140)	2	100,0%	6	50,0%	200%
Soustraction de chose (art. 141)	0	–	0	–	0%
Soustraction de données (art. 143)	6	0,0%	4	25,0%	-33%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	9	11,1%	8	0,0%	-11%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	240	22,1%	192	17,2%	-20%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	213	21,6%	331	31,4%	55%
Escroquerie (art. 146)	226	18,6%	355	9,6%	57%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	22	22,7%	36	11,1%	64%
Filouterie d'auberge (art. 149)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Extorsion et chantage (art. 156)	12	0,0%	18	5,6%	50%
Gestion déloyale (art. 158)	1	100,0%	0	–	-100%
Détournement de salaire (art. 159)	0	–	1	100,0%	–
Recel (art. 160)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	–	0	–	0%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	–	1	100,0%	–
Autres infractions contre le patrimoine	6	16,7%	21	76,2%	250%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

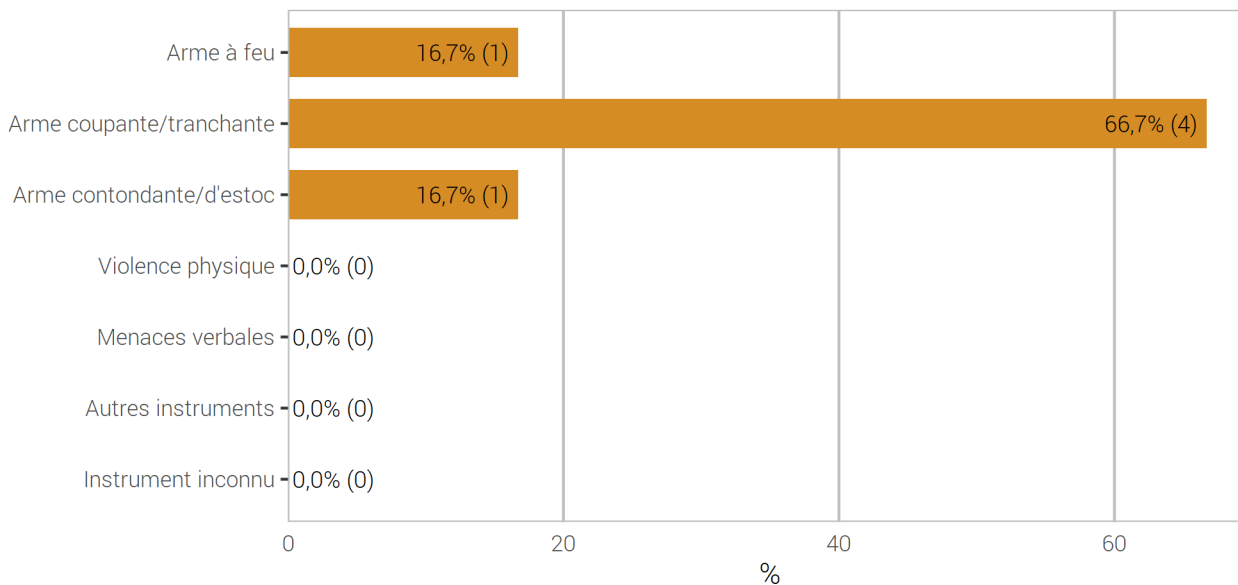
© OFS 2024

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	2	100,0%	6	50,0%	200%
Arme à feu	1	100,0%	1	0,0%	0%
Arme coupante/tranchante	0	–	4	50,0%	–
Arme contondante/d'estoc	1	100,0%	1	100,0%	0%
Violence physique	0	–	0	–	0%
Menaces verbales	0	–	0	–	0%
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

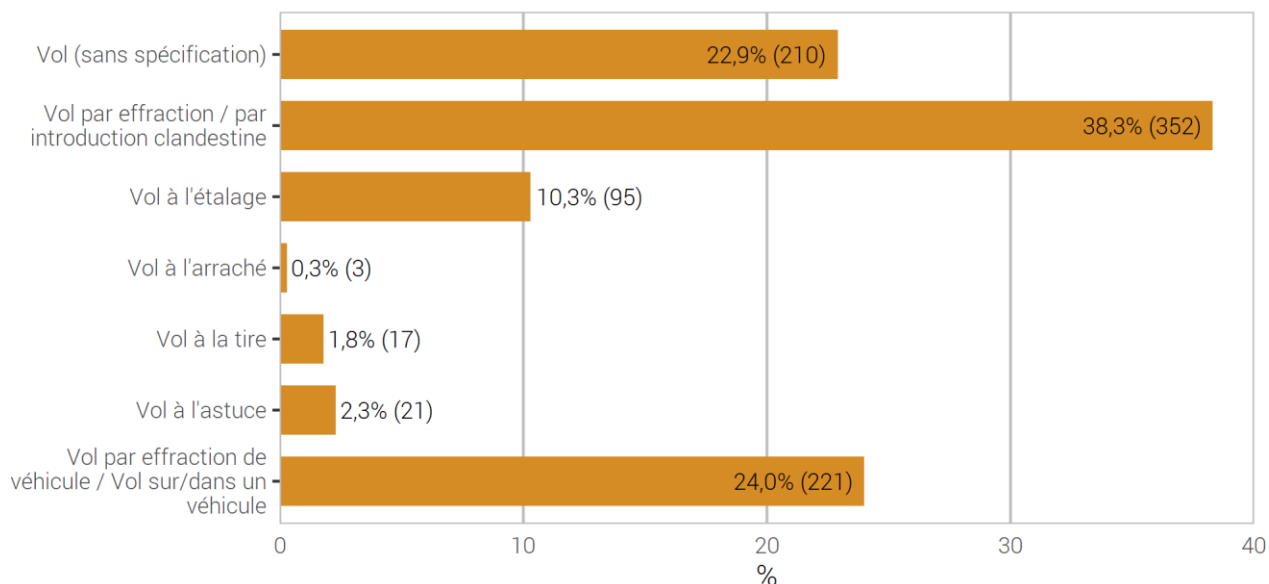
© OFS 2024

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	822	30,2%	919	30,4%	12%
Vol (sans spécification)	225	23,6%	210	16,2%	-7%
Vol par effraction	197	18,8%	277	35,0%	41%
Vol par introduction clandestine	86	24,4%	75	20,0%	-13%
Vol à l'étalage	100	74,0%	95	76,8%	-5%
Vol à l'arraché	1	0,0%	3	0,0%	200%
Vol à la tire	23	8,7%	17	11,8%	-26%
Vol à l'astuce	11	9,1%	21	0,0%	91%
Vol par effraction de véhicule	6	16,7%	43	14,0%	617%
Vol sur/dans un véhicule ³	173	34,1%	178	29,2%	3%

³Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

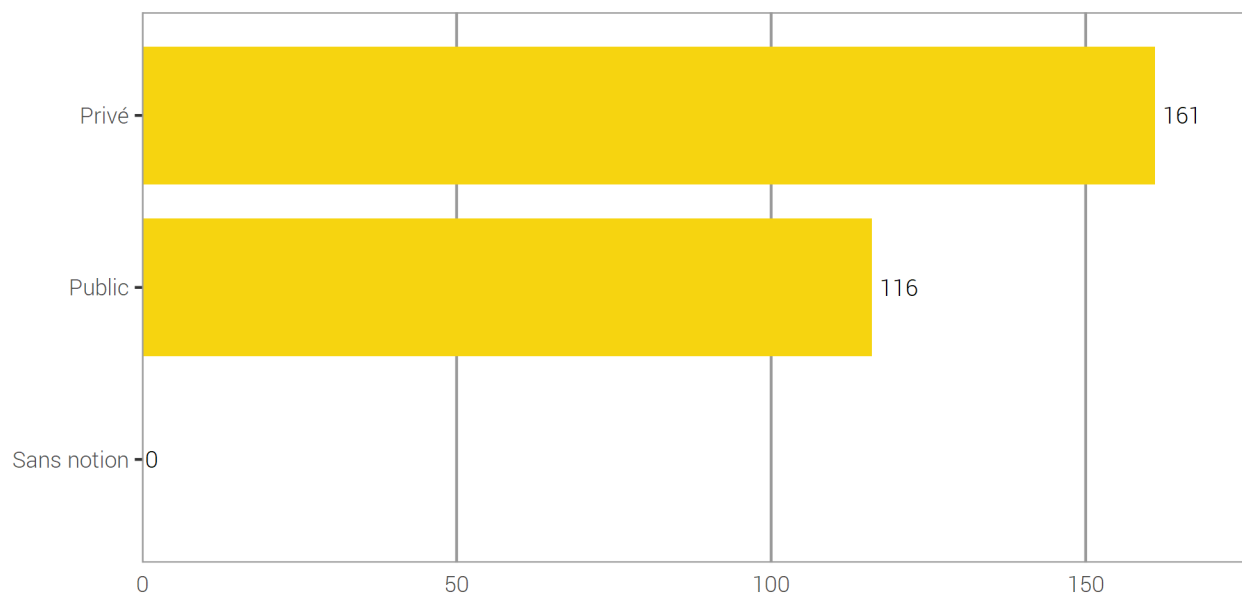
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex. : l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 27

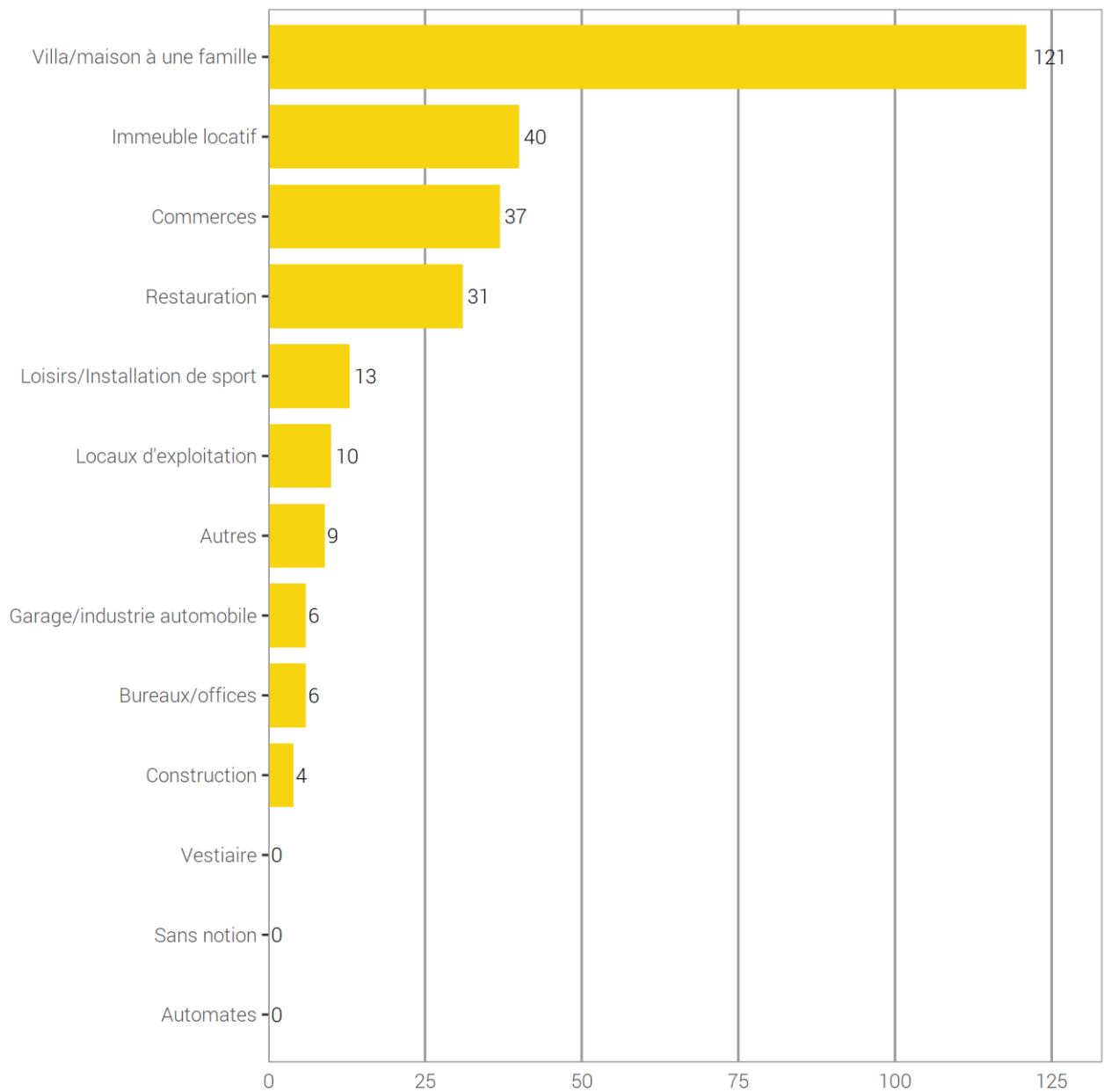


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées**Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées**

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

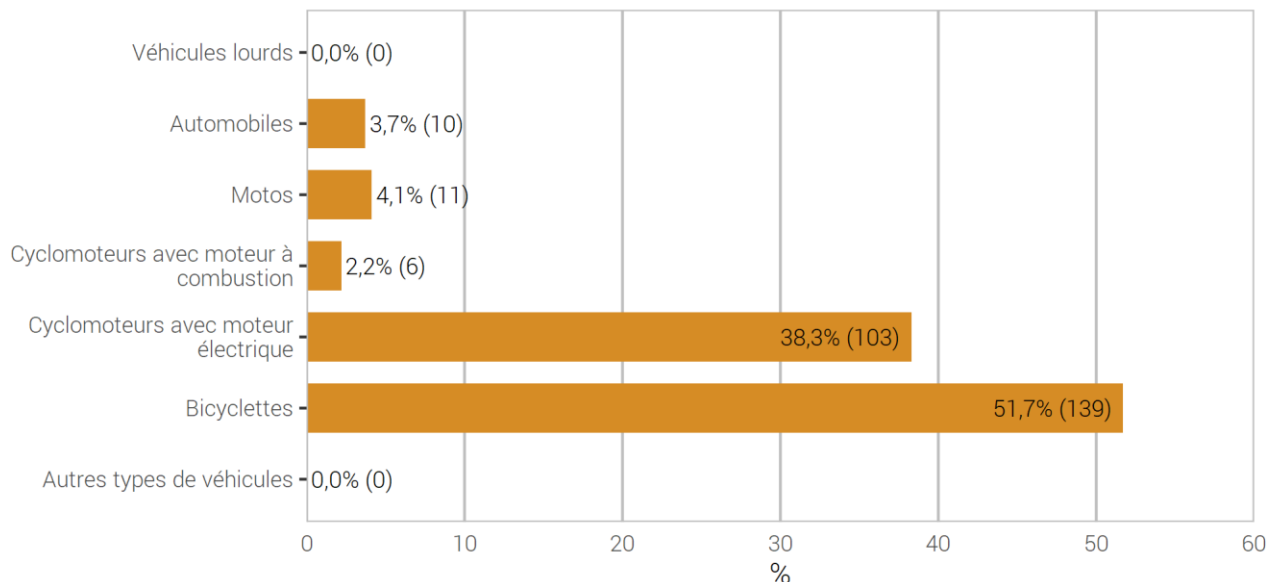
© OFS 2024

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	295	10,8%	269	10,8%	-9%
Véhicules lourds	1	100,0%	0	–	-100%
Automobiles	18	44,4%	10	40,0%	-44%
Motos	5	0,0%	11	81,8%	120%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	4	0,0%	6	33,3%	50%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	102	8,8%	103	5,8%	1%
Bicyclettes	159	8,8%	139	5,8%	-13%
Autres types de véhicules	6	0,0%	0	–	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

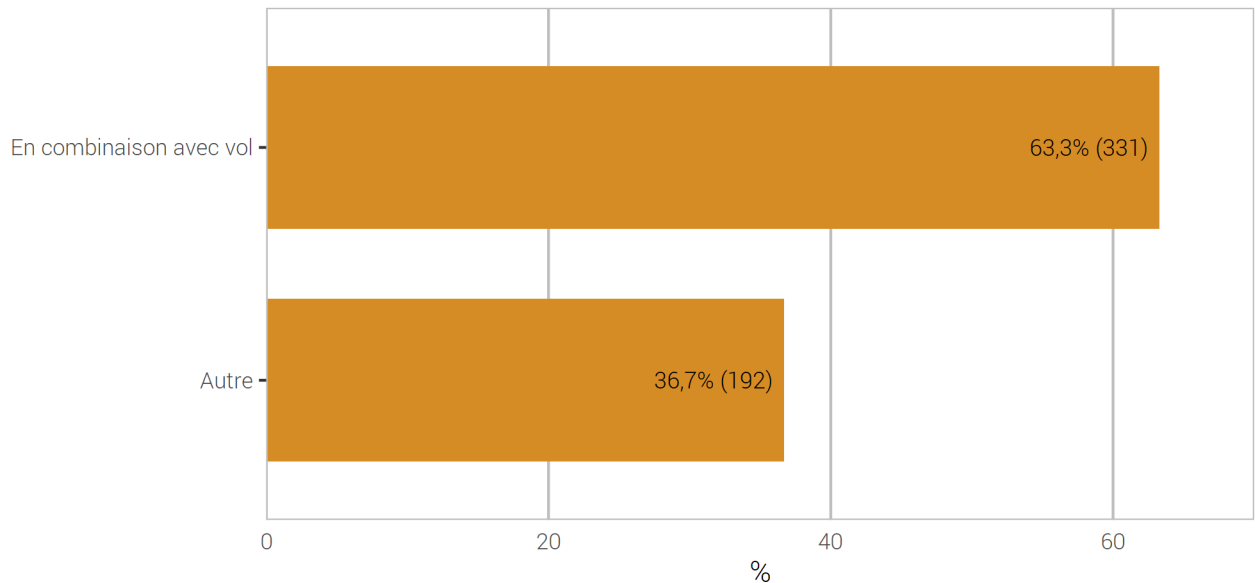
© OFS 2024

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

NA

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	453	21,9%	523	26,2%	15%
En combinaison avec vol	213	21,6%	331	31,4%	55%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	240	22,1%	192	17,2%	-20%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

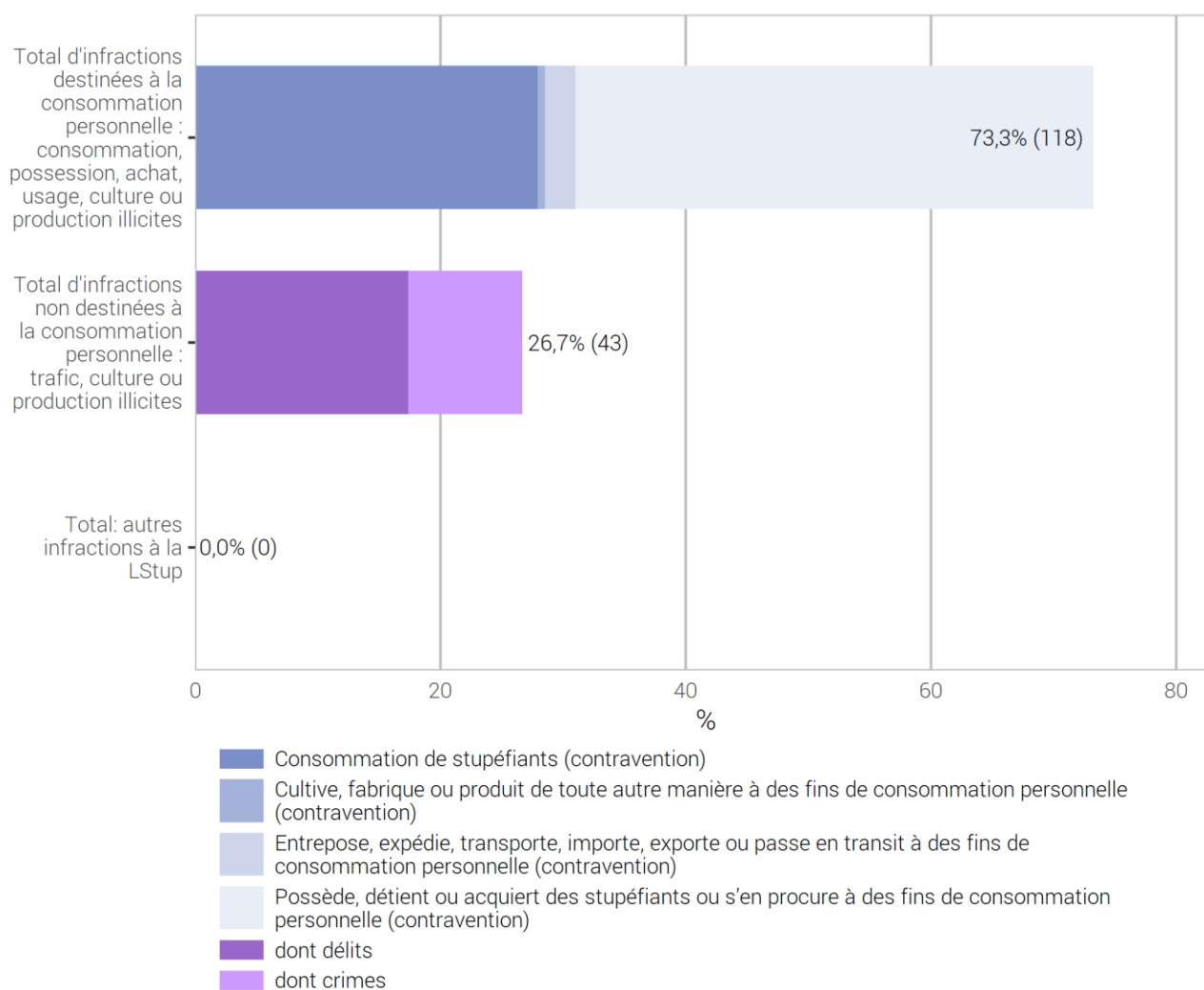
© OFS 2024

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2022		2023		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	319	99,7%	161	100,0%	-50%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	254	99,6%	118	100,0%	-54%
Consommation de stupéfiants	111	100,0%	45	100,0%	-59%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	131	99,2%	68	100,0%	-48%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	65	100,0%	43	100,0%	-34%
dont délits	39	100,0%	28	100,0%	-28%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	2	100,0%	0	–	-100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	8	100,0%	5	100,0%	-38%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	15	100,0%	2	100,0%	-87%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	9	100,0%	20	100,0%	122%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
dont crimes	26	100,0%	15	100,0%	-42%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	1	100,0%	0	–	-100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	0	–	2	100,0%	–
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	16	100,0%	5	100,0%	-69%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	9	100,0%	8	100,0%	-11%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	–	0	–	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	–	0	–	0%
Autres contraventions	0	–	0	–	0%
Autres délits	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

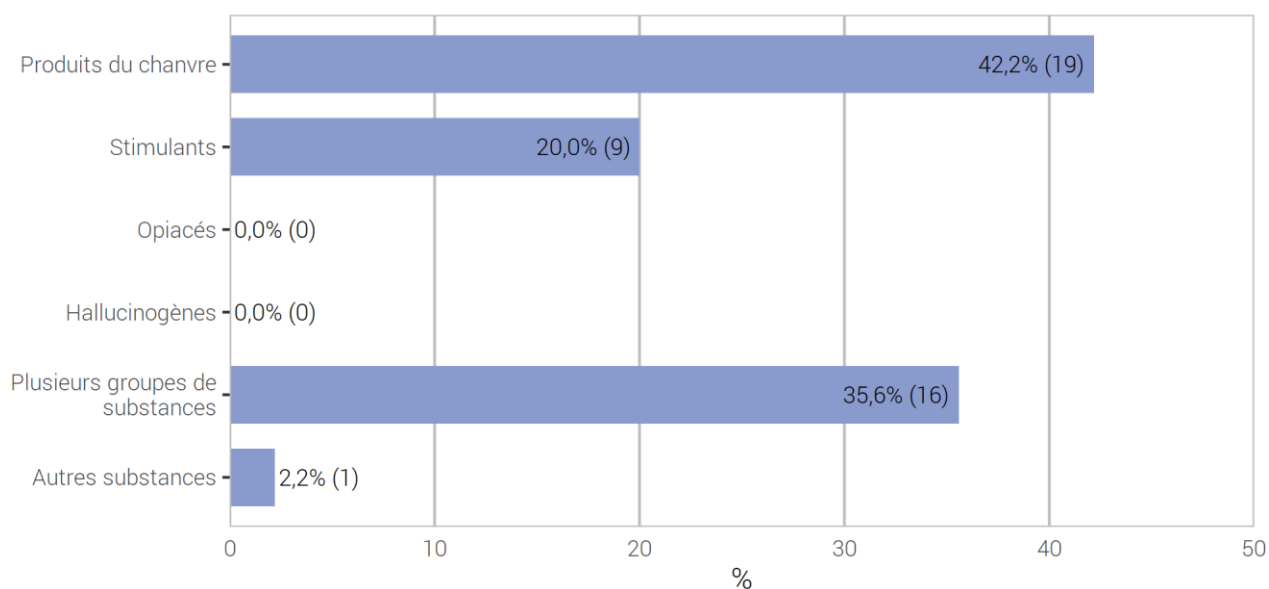
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donnée de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



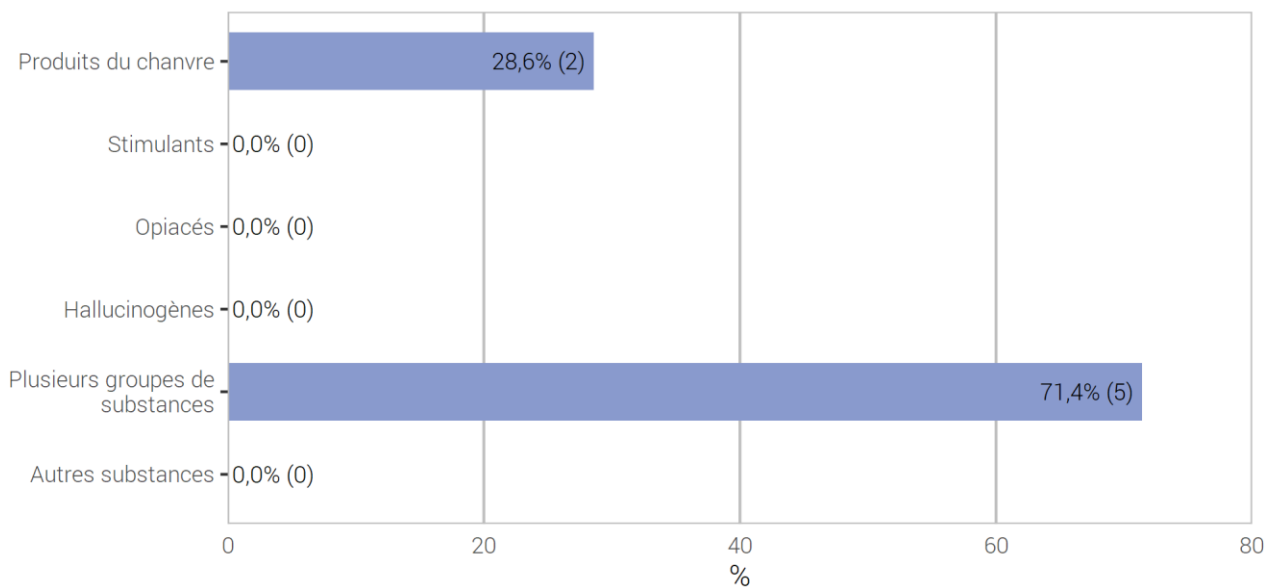
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	16	0	0	5	0	0	2	5	2	2	0	0
Étrangers	15	0	1	4	0	1	1	3	5	0	0	0
résidents	9	0	1	1	0	1	0	2	4	0	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	5	0	0	2	0	0	1	1	1	0	0	0
Suissesses	6	0	0	3	0	0	0	2	0	1	0	0
Étrangères	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
résidents	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 29

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Étrangers	4	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0
résidents	3	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Suissesses	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	16	4	0	1	0	0	21
Suisses	9	2	0	1	0	0	12
Étrangers	7	2	0	0	0	0	9
résidents	2	1	0	0	0	0	3
relevant de l'asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	5	0	0	0	0	0	5
Total adultes	118	4	1	0	0	0	123
Suisses	49	2	0	0	0	0	51
Étrangers	69	2	1	0	0	0	72
résidents	23	2	0	0	0	0	25
relevant de l'asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	43	0	1	0	0	0	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

T 31

	2022	2023	Différence
Total décès dus à la drogue	0	0	0%
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses	0	0	0%
Étrangers	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	0	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	0	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	1	–	–	–	1
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	0	–	–	–	–
Haschisch	38	1	1,21	–	–
Huile de haschisch	0	–	–	–	–
Marijuana	38	2	1,563	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	0	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	10	–	0,7	–	–
Crack	0	–	–	–	–
Ecstasy	4	470	0,087	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	19	2	0,586	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	5	–	0,331	–	–
Méphédron	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	3	2	0,003	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	1	3	–	–	–
Autres produits de substitution	0	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	1	–	0,003	–	–
LSD	0	–	–	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	0	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	0	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	0	–	–	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	0	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	0	–	–	–	–
Substances de coupage	0	–	–	–	–
Substance pas encore connue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

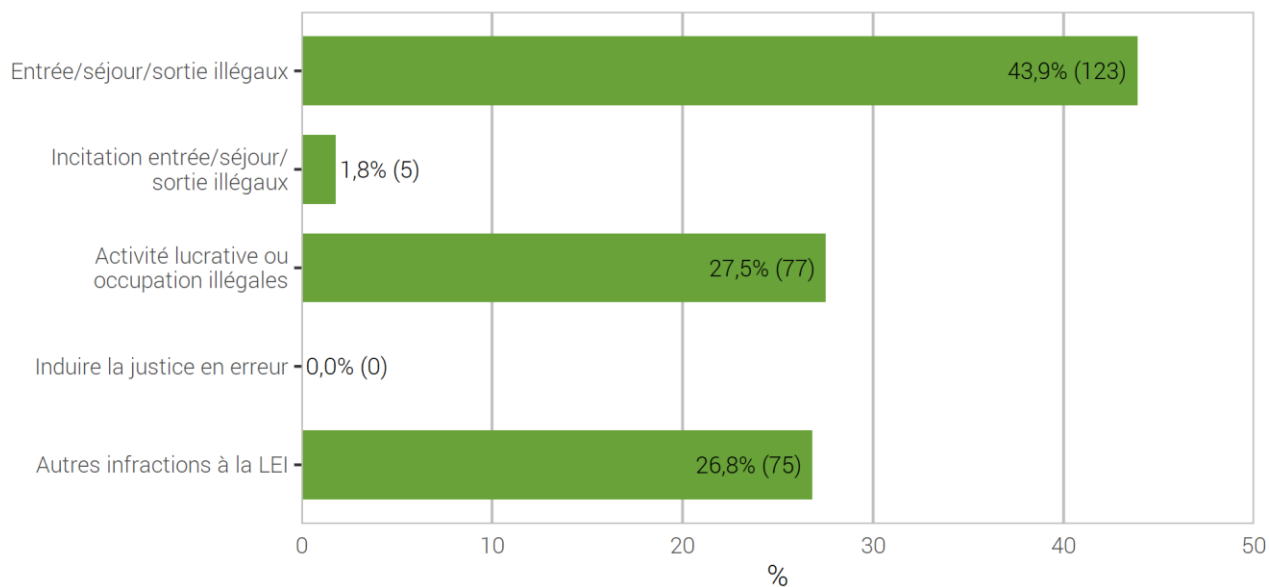
© OFS 2024

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	411	100,0%	280	100,0%	-32%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	164	100,0%	123	100,0%	-25%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	89	100,0%	47	100,0%	-47%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	75	100,0%	75	100,0%	0%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	12	100,0%	5	100,0%	-58%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	11	100,0%	5	100,0%	-55%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	1	100,0%	0	–	-100%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	192	100,0%	77	100,0%	-60%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	185	100,0%	73	100,0%	-61%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	1	100,0%	0	–	-100%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	0	–	0	–	0%
Induire la justice en erreur	0	–	0	–	0%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEI	43	100,0%	75	100,0%	74%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	0	–	1	100,0%	–
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	41	100,0%	71	100,0%	73%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

	2022	2023	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	236	379	61%
Soustraction de données (art. 143)	6	3	-50%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	8	8	0%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	6	4	-33%
Escroquerie (art. 146)	184	327	78%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	5	8	60%
Extorsion et chantage (art. 156)	12	15	25%
Diffamation (art. 173)	0	0	0%
Calomnie (art. 174)	0	0	0%
Injure (art. 177)	0	0	0%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	0	0%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	0	0	0%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	0	0	0%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies}) ⁴	–	3	–
Menaces (art. 180)	1	0	-100%
Contrainte (art. 181)	2	0	-100%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	0	1	–
Pornographie (art. 197)	11	10	-9%
Faux dans les titres (art. 251)	0	0	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	1	0	-100%
Autres articles du CP ⁵	0	0	0%

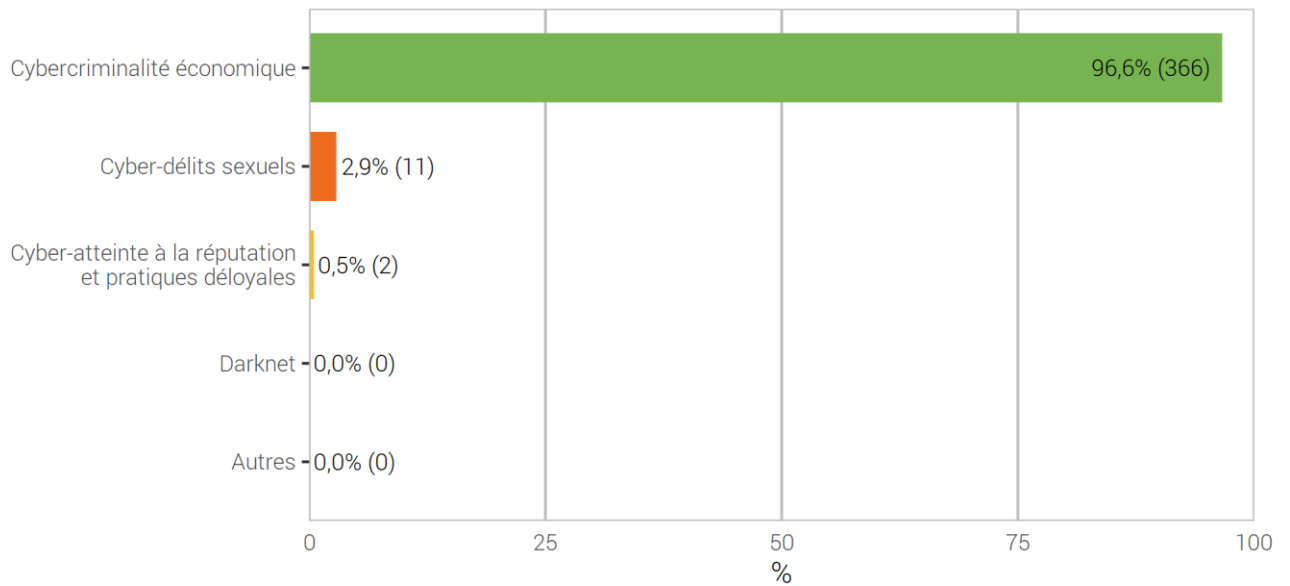
⁴L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

⁵Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	236	11,0%	379	6,9%	61%
Cybercriminalité économique	222	6,8%	366	4,6%	65%
Phishing	3	0,0%	18	0,0%	500%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	1	0,0%	6	0,0%	500%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	9	0,0%	5	0,0%	-44%
Malware – Ransomware	2	0,0%	1	0,0%	-50%
Malware – Cheval de Troie e-banking	3	33,3%	2	0,0%	-33%
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	0	–	1	0,0%	–
Malware – Botnet	3	0,0%	0	–	-100%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	186	7,5%	317	5,4%	70%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	2	0,0%	1	0,0%	-50%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	5	20,0%	10	10,0%	100%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	1	0,0%	1	0,0%	0%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	2	0,0%	9	0,0%	350%
<i>dont: fraude à la commission</i>	3	0,0%	3	0,0%	0%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	33	0,0%	65	3,1%	97%
<i>dont: Romance Scam</i>	4	0,0%	7	14,3%	75%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	5	0,0%	11	0,0%	120%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	66	18,2%	88	9,1%	33%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	36	2,8%	91	5,5%	153%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	6	0,0%	7	0,0%	17%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	23	0,0%	24	0,0%	4%
Money/package mules	0	–	1	0,0%	–
Sextorsion (money)	12	0,0%	15	0,0%	25%
Vol de crypto-monnaies	3	0,0%	0	–	-100%
Cyber-délits sexuels	13	84,6%	11	81,8%	-15%
Pornographie interdite	11	100,0%	9	88,9%	-18%
Grooming	0	–	2	50,0%	–
Sextorsion (sexe)	2	0,0%	0	–	-100%
Live Streaming	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	1	0,0%	2	0,0%	100%
Cybersquatting	0	–	2	0,0%	–
Cyber-atteinte à la réputation (business)	0	–	0	–	0%
Cyberbullying/Cybermobbing	1	0,0%	0	–	-100%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

T 36

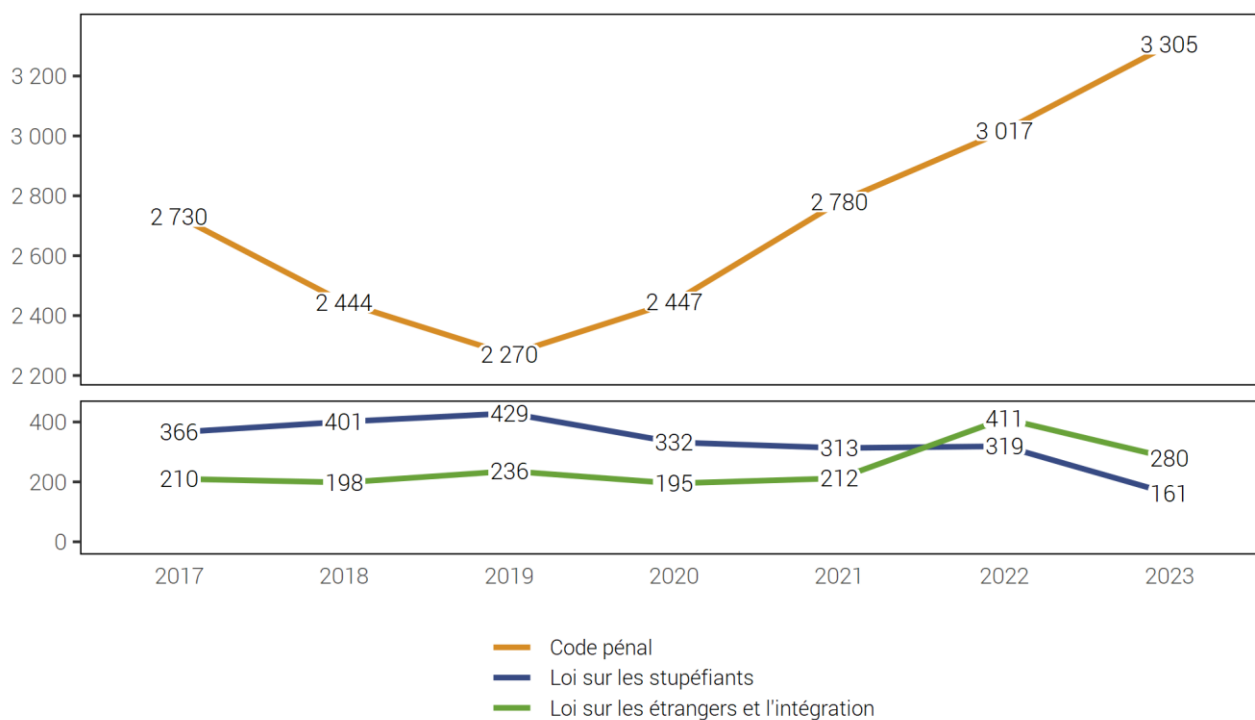
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Code pénal (CP)	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305
Loi sur les stupéfiants (LStup)	366	401	429	332	313	319	161
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	210	198	236	195	212	411	280

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Infractions selon la loi

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

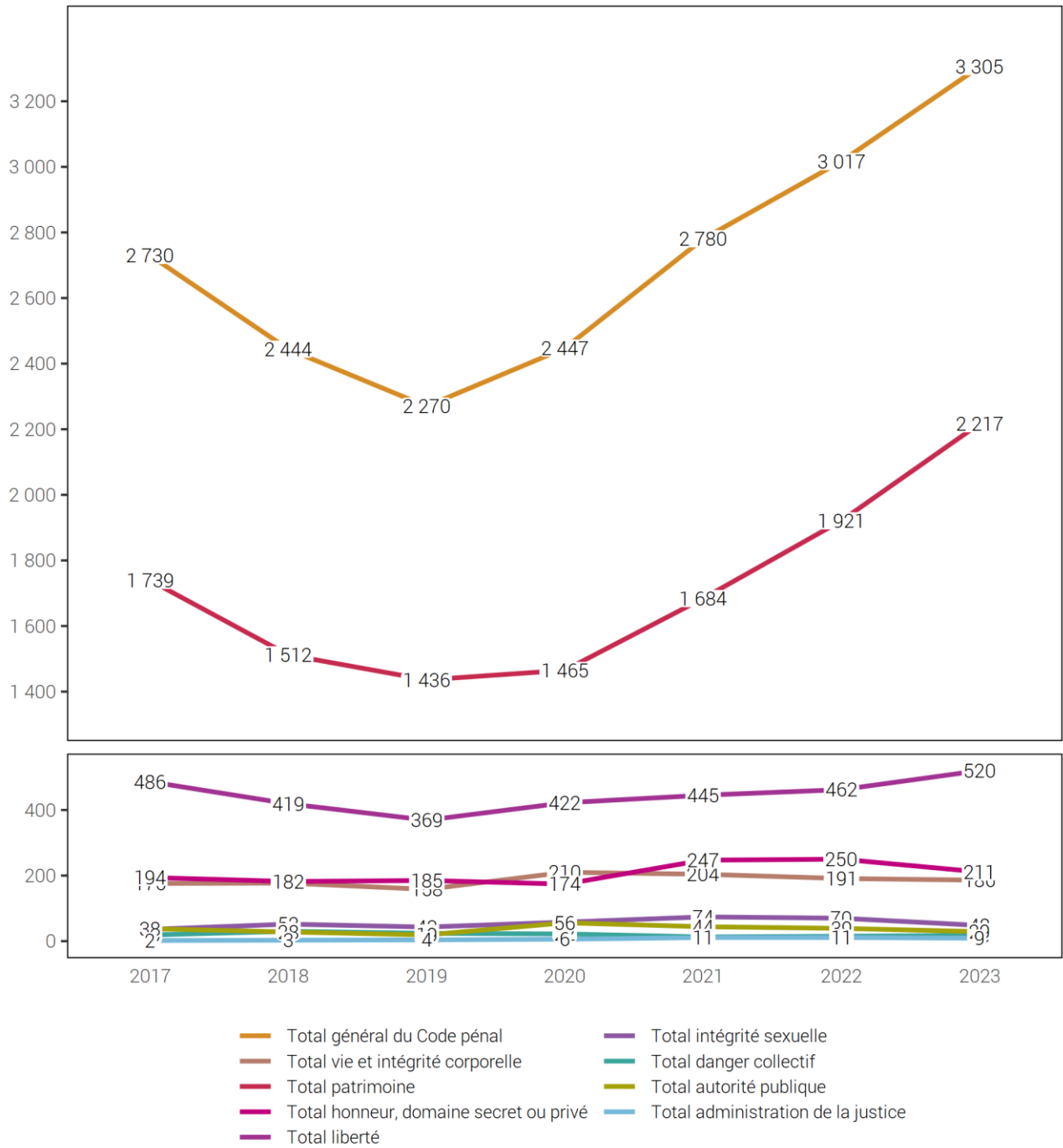
Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général du Code pénal	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305
Total vie et intégrité corporelle	176	177	158	210	204	191	186
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	1	1	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	0	2	2	1
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	2	2	1	2	5	3
Lésions corporelles simples (art. 123)	70	69	48	76	59	56	58
Total patrimoine	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921	2 217
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	740	642	588	599	648	822	919
dont vol par effraction	265	225	185	201	146	197	277
dont vol à l'arraché	2	1	3	4	2	1	3
Vol de véhicule (art. 139)	287	219	221	195	269	295	269
Brigandage (art. 140)	6	4	4	9	4	2	6
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	240	214	232	236	280	240	192
Escroquerie (art. 146)	68	93	92	128	178	226	355
Extorsion et chantage (art. 156)	4	7	8	8	12	12	18
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	0	2	0	1	3	0	11
Total honneur, domaine secret ou privé	194	182	185	174	247	250	211
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	56	56	50	52	57	51	46
Total liberté	486	419	369	422	445	462	520
Menaces (art. 180)	106	92	82	86	115	118	91
Contrainte (art. 181)	25	29	11	19	43	36	24
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (art. 183)	1	0	0	2	0	0	1
Violation de domicile sans vol (art. 186)	29	11	17	27	35	19	31
Total intégrité sexuelle	36	52	43	58	74	70	48
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	8	11	7	16	14	20	12
Viol (art. 190)	1	3	5	6	3	3	8
Exhibitionnisme (art. 194)	9	6	4	3	12	2	0
Pornographie (art. 197)	6	13	14	17	19	18	12
Total danger collectif	19	30	24	22	13	15	18
Incendie intentionnel (art. 221)	5	8	8	5	2	2	3
Total autorité publique	38	28	19	56	44	39	29
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	16	13	13	14	20	26	8
Total administration de la justice	2	3	4	6	11	11	9
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	1	1	2	1	4	4	6
Autres infractions du Code pénal	40	41	32	34	58	58	67

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Delémont	1 551	1 443	1 269	1 333	1 494	1 607	1 729
Porrentruy	910	764	721	895	987	1 140	1 312
Les Franches-Montagnes	269	237	280	219	299	270	264

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Delémont	878	835	723	627	767	901	915
Porrentruy	331	329	288	386	430	472	612
Haute-Sorne	229	205	172	241	263	215	281
Courrendlin	104	74	87	144	133	102	117
Saignelégier	110	78	113	76	80	105	116
Courgenay	70	41	45	37	70	97	98
Alle	56	43	38	51	47	41	86
Courroux	83	74	75	79	73	86	86
Courtételle	68	54	70	47	83	73	85
Val Terbi	47	69	47	88	38	58	80
Boncourt	60	93	64	63	70	86	75
Basse-Allaine	39	35	22	45	38	50	49
Fontenais	30	16	28	22	37	58	47
La Baroche	23	39	18	37	36	60	46
Cornol	33	32	15	30	23	31	45
Le Noirmont	50	46	59	38	69	60	45
Bonfol	66	23	30	31	18	10	38
Boécourt	17	19	10	15	15	28	35
Bure	7	12	22	17	17	15	35
Haute-Ajoie	38	27	26	30	63	42	31
Develier	39	50	14	21	24	27	30
Clos du Doubs	49	24	39	58	39	39	28
Les Breuleux	30	34	38	22	48	37	28
Châtillon (JU)	5	5	0	7	5	6	23
Courtedoux	16	5	7	7	11	16	23
Le Bémont (JU)	4	4	0	5	2	14	23
Dampheux-Lugnez	18	3	3	13	4	12	22
Rossemaison	2	7	16	7	2	2	19
Vendlincourt	23	3	13	17	11	31	19
Coeuve	9	3	9	15	36	13	17
Les Bois	27	24	41	31	23	18	14
Beurnevésin	23	13	5	4	7	30	13
Soyhières	28	9	11	18	33	49	13
Lajoux (JU)	6	9	2	5	17	9	11
Pleigne	3	7	5	0	5	12	11
Courchavon	3	8	5	10	15	8	10
Fahy	12	3	17	15	7	22	10
Saulcy	5	4	3	0	6	5	9
Grandfontaine	4	12	27	7	8	7	8
Movelier	9	5	7	6	14	18	8
Autres communes	76	68	56	75	93	52	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

T 40

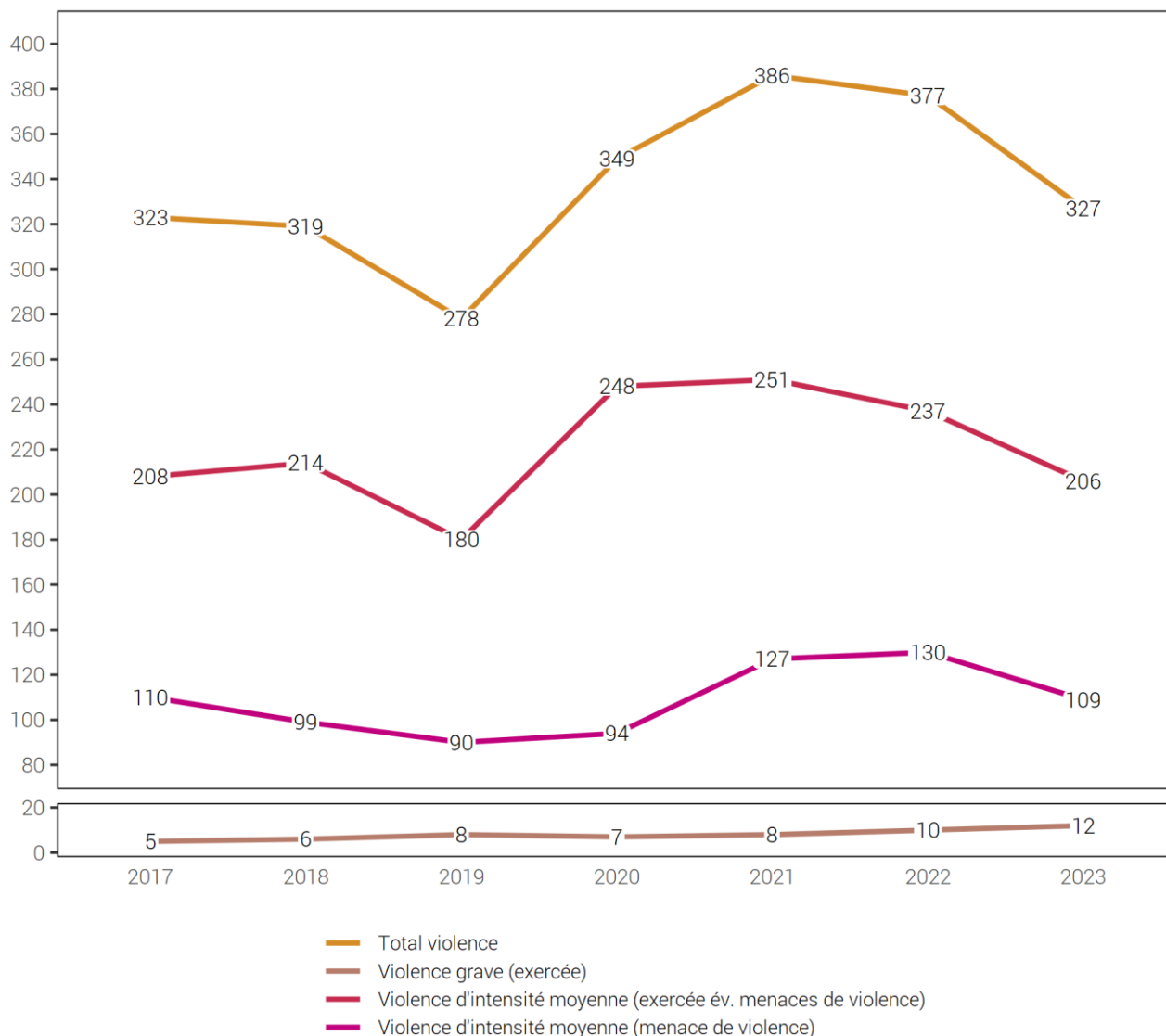
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total violence	323	319	278	349	386	377	327
Total violence grave (exercée)	5	6	8	7	8	10	12
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	1	1	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	1	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	0	2	2	1
avec arme à feu	0	0	0	0	2	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	1	1
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	2	2	1	2	5	3
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	1	2	2
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	2	2	1	1	3	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	1	3	5	6	3	3	8
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	1	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	208	214	180	248	251	237	206
Lésions corporelles simples (art. 123)	70	69	48	76	59	56	58
Voies de fait (art. 126)	79	70	87	90	109	94	93
Participation à rixe (art. 133) ¹	3	12	8	10	0	0	4
<i>Nombre d'affaires</i>	1	1	1	3	0	0	2
Participation à agression (art. 134) ¹	3	11	1	20	5	5	7
<i>Nombre d'affaires</i>	3	4	1	7	3	4	3
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	6	4	4	9	3	2	6
Contrainte (art. 181)	25	29	11	19	43	36	24
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	0	2	0	0	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	5	6	8	8	12	18	5
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	16	13	13	14	20	26	8
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	110	99	90	94	127	130	109
Menaces (art. 180)	106	92	82	86	115	118	91
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	4	7	8	8	12	12	18

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Infractions de violence



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total infractions de violence domestique	105	120	98	143	226	210	184
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	2	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0	0	0	0	1
Lésions corporelles simples (art. 123)	18	20	6	24	16	7	15
Voies de fait (art. 126)	19	22	29	40	63	30	46
Mise en danger vie (art. 129)	2	2	1	2	4	5	2
Injure (art. 177)	21	24	29	23	61	63	50
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	3	2	4	13	16	5
Menaces (art. 180)	18	18	15	28	41	52	38
Contrainte (art. 181)	8	7	5	7	8	12	8
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	1	0	0	0	0	0	0
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	3	8	2	4	7	3	3
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	3	1	1	1	4	8	2
Viol (art. 190)	0	0	3	4	0	2	3
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	1	4	0	1	0	0	0
Autres articles du CP ²	8	11	4	5	9	10	11

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total patrimoine	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921	2 217
Appropriation illégitime (art. 137)	29	35	39	17	52	49	37
Abus de confiance (art. 138)	16	13	22	10	19	12	11
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	740	642	588	599	648	822	919
Vol de véhicule (art. 139)	287	219	221	195	269	295	269
Brigandage (art. 140)	6	4	4	9	4	2	6
Soustraction de chose (art. 141)	1	0	0	0	2	0	0
Soustraction de données (art. 143)	0	2	0	2	2	6	4
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	2	6	6	0	8	9	8
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	240	214	232	236	280	240	192
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	306	249	200	227	168	213	331
Escroquerie (art. 146)	68	93	92	128	178	226	355
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	24	10	10	16	25	22	36
Filouterie d'auberge (art. 149)	0	3	2	1	2	1	1
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	4	2	0	1	0	1	2
Extorsion et chantage (art. 156)	4	7	8	8	12	12	18
Gestion déloyale (art. 158)	1	1	1	5	1	1	0
Détournement de salaire (art. 159)	0	1	0	0	1	0	1
Recel (art. 160)	7	6	3	3	3	4	5
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	0	0	0	2	0	1
Autres infractions contre le patrimoine	4	5	8	8	8	6	21

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

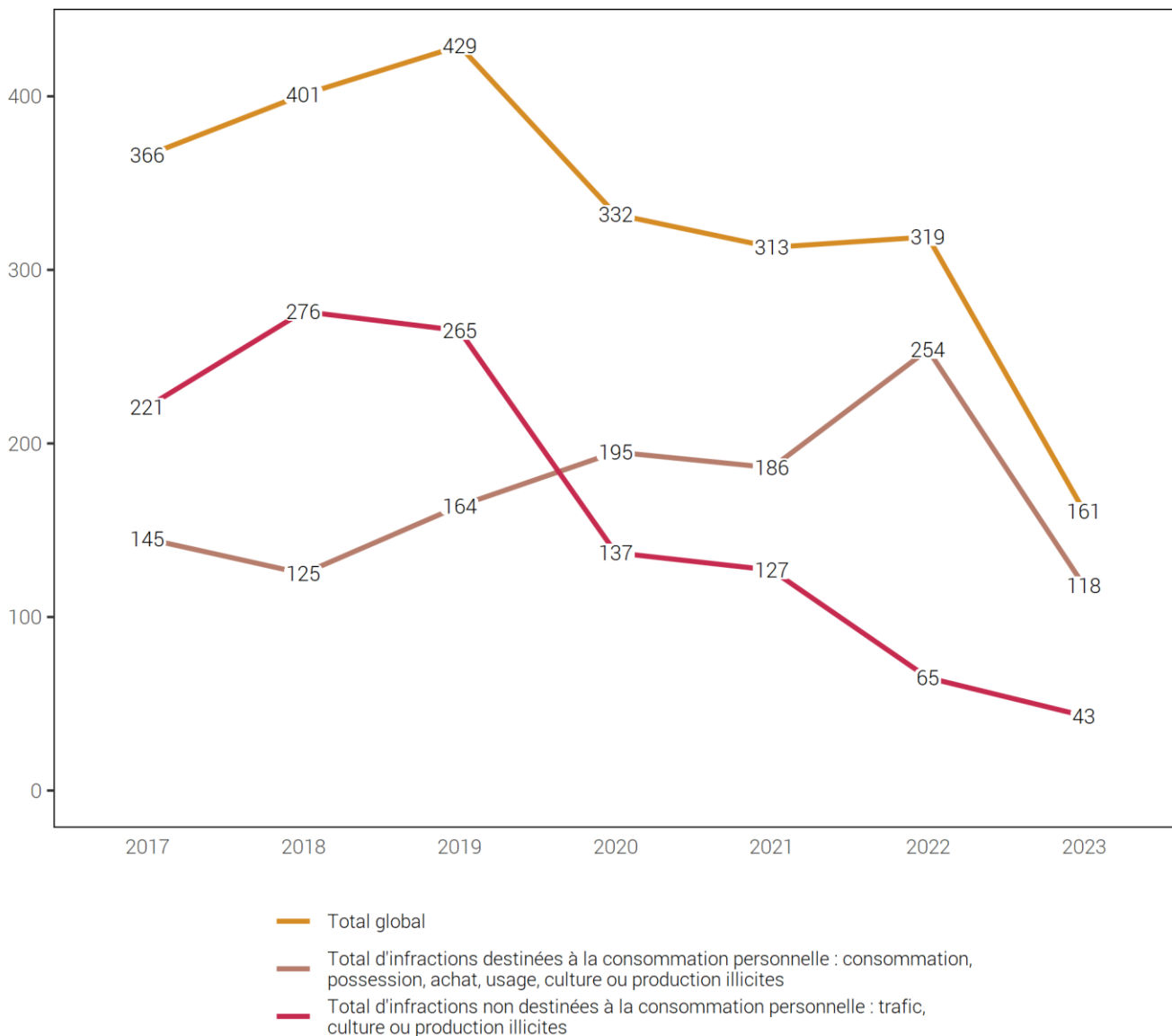
4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

T 43

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total global	366	401	429	332	313	319	161
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	145	125	164	195	186	254	118
Consommation de stupéfiants	145	125	164	132	111	111	45
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	13	1	6	1
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	–	0	3	21	6	4
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	47	53	131	68
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	221	276	265	137	127	65	43
dont délits	186	240	247	120	105	39	28
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	9	5	7	4	6	2	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	7	4	0	5	2	8	5
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	11	15	2
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	150	221	227	100	84	9	20
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	1	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	–	1	5	1
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	–	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	20	10	13	11	–	–	–
dont crimes	35	36	18	17	22	26	15
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	1	0	0	2	7	1	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	9	0	2	0	0	2
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	2	16	5
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	17	3	5	5	13	9	8
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	–	0	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	–	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	15	24	13	8	–	–	–
Total: autres infractions à la LStup	–	–	0	0	0	0	0
Autres contraventions	–	–	0	0	0	0	0
Autres délits	–	–	0	0	0	0	0

³Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 44

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Porrentruy	142	174	235	152	163	188	82
Delémont	173	203	175	162	131	121	74
Les Franches-Montagnes	51	24	19	18	19	10	5

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Boncourt	31	93	80	43	57	65	42
Delémont	114	124	120	70	73	66	41
Porrentruy	68	26	99	48	40	63	25
Courrendlin	13	9	11	8	10	4	7
Haute-Sorne	21	32	24	37	14	10	6
Soyhières	2	1	6	10	7	2	6
Val Terbi	7	4	2	7	2	4	5
Clos du Doubs	2	5	9	7	2	5	4
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	3
Courroux	4	10	2	13	4	24	3
Lajoux (JU)	0	2	0	1	1	0	3
Alle	5	5	3	2	3	2	2
Dampfreux-Lugnez	0	0	3	2	0	3	2
Fahy	2	12	7	0	6	9	2
La Baroche	2	1	1	7	8	2	2
Basse-Allaine	2	4	5	6	6	1	1
Boécourt	0	4	0	0	0	3	1
Bourrignon	0	0	0	1	0	0	1
Courgenay	4	5	10	10	6	15	1
Haute-Ajoie	1	4	7	0	1	2	1
Le Bémont (JU)	1	1	0	0	0	0	1
Mervelier	0	2	0	1	0	0	1
Saint-Brais	0	0	0	0	1	1	1
Beurnevésin	1	4	0	3	1	3	0
Bonfol	0	2	0	1	8	2	0
Bure	0	4	7	10	8	4	0
Coeuve	0	1	0	3	0	0	0
Cornol	0	1	0	0	0	1	0
Courchapoix	6	2	0	0	2	0	0
Courchavon	3	0	0	0	1	1	0
Courtedoux	0	2	0	0	0	1	0
Courtételle	2	9	6	6	3	1	0
Develier	1	2	0	6	14	1	0
Ederswiler	0	0	0	0	0	1	0
Fontenais	0	0	4	5	14	8	0
Grandfontaine	1	2	0	0	0	0	0
Le Noirmont	5	3	6	4	1	2	0
Les Bois	6	0	2	8	1	1	0
Les Breuleux	14	1	5	0	1	1	0
Les Enfers	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	48	24	10	13	18	11	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

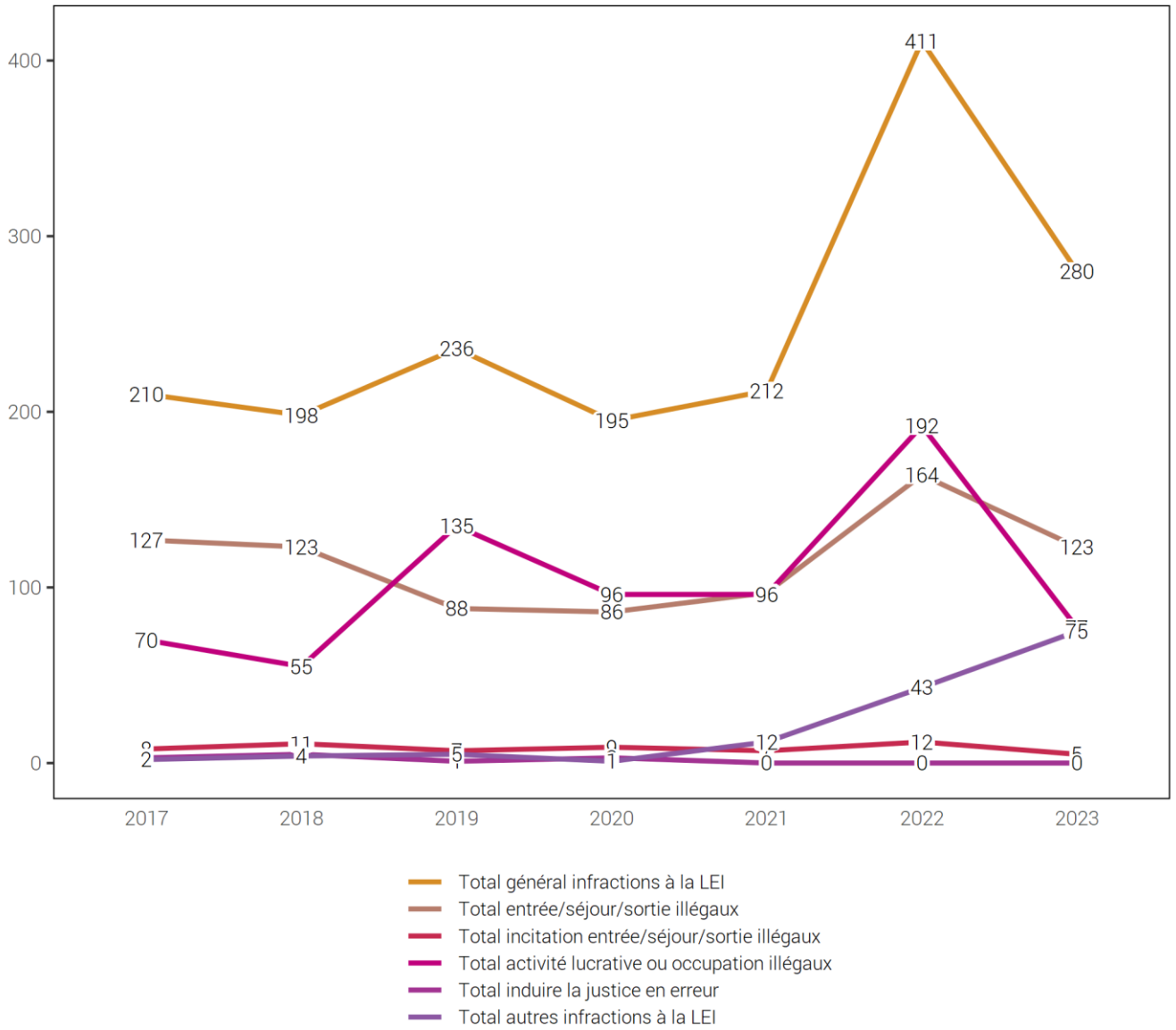
T 46

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général infractions à la LEI	210	198	236	195	212	411	280
Total entrée/séjour/sortie illégaux	127	123	88	86	97	164	123
Entrée illégale (y.c. par négligence)	34	28	23	29	34	89	47
Séjour illégal (y.c. par négligence)	93	95	65	55	57	75	75
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	0	2	6	0	1
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	8	11	7	9	7	12	5
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	8	11	7	9	7	11	5
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	1	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	–	–	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	70	55	135	96	96	192	77
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	66	53	132	90	89	185	73
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	1	0	1	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	4	2	3	5	7	6	4
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	3	5	1	3	0	0	0
Induire la justice en erreur	3	5	0	3	0	0	0
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	0	1	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEI	2	4	5	1	12	43	75
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	1	0	2	1	0	0	1
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	1	3	3	0	6	41	71
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	1	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	1	0	0	4	2	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	0	0	1	0	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	–	–	–	–

⁴Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 47

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Porrentruy	90	78	145	126	127	274	208
Delémont	109	112	77	56	70	110	65
Les Franches-Montagnes	11	8	14	13	15	27	7

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Boncourt	50	34	98	80	69	178	132
Delémont	82	87	50	33	41	65	44
Porrentruy	21	17	9	8	12	23	20
Fahy	3	6	10	6	17	18	10
Bure	4	6	1	1	5	13	7
Clos du Doubs	3	2	1	1	1	2	7
Haute-Sorne	11	10	6	8	4	12	7
Saignelégier	9	1	6	7	8	19	7
Courgenay	1	1	3	3	3	1	6
La Baroche	1	0	3	0	3	5	6
Alle	1	1	2	5	2	2	5
Pleigne	1	0	2	5	2	9	5
Basse-Allaine	2	3	2	3	5	3	4
Beurnevésin	0	0	4	0	0	7	4
Courrendlin	14	5	6	3	10	12	4
Boécourt	0	0	0	0	4	0	2
Haute-Ajoie	2	6	9	2	6	12	2
Soyhières	0	4	6	1	1	4	2
Vendlincourt	2	2	0	8	1	0	2
Bonfol	0	0	0	0	0	1	1
Cornol	0	0	0	4	1	3	1
Courchavon	0	0	0	3	0	2	1
Courroux	0	5	5	3	1	0	1
Bourrignon	0	0	0	1	0	1	0
Châtillon (JU)	0	1	0	0	0	0	0
Coeuve	0	0	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courtedoux	0	0	0	0	2	0	0
Courtételle	1	0	0	0	2	1	0
Dampfreux-Lugnez	0	0	2	2	0	3	0
Develier	0	0	0	1	2	0	0
Ederswiler	0	0	0	0	0	2	0
Fontenais	0	0	0	0	0	0	0
Grandfontaine	0	0	1	0	0	1	0
Lajoux (JU)	0	3	0	0	1	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Le Noirmont	0	0	2	5	2	1	0
Les Bois	1	2	0	0	2	2	0
Les Breuleux	0	0	4	1	1	5	0
Les Enfers	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	1	2	4	1	4	4	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

T 49

	2022	2023	Différence
Total incendies	12	11	-8%
dont cause inconnue	4	2	-50%
dont cause technique	8	9	13%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	7	5	-29%
dont cause naturelle	3	4	33%
dont autre cause	3	1	-67%
Total suicides	32	21	-34%
dont par arme à feu	4	6	50%
dont par pendaison	3	2	-33%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	2	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	3	1	-67%
dont par collision	3	1	-67%
dont par précipitation dans le vide	3	0	-100%
dont par arme blanche	0	1	-
dont par étouffement	1	0	-100%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	13	10	-23%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	3	0	-100%
Total accidents (sans LCR)	14	8	-43%
dont de travail	9	7	-22%
dont de sport ou loisir	3	0	-100%
dont noyade ou accident de plongée	1	0	-100%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	1	0	-100%
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	0	0	0%
dont disparue	0	0	0%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	0	0	0%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2023. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel. La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.